

2ème sous-partie : La politique agraire du Plan de Constantine.

Deux points seront ici successivement examinés :

Chapitre I Les grandes orientations économiques du Plan de Constantine.

Chapitre II L'analyse critique des principaux aspects de la politique agraire.

Chapitre I Les grandes orientations économiques du Plan de Constantine :

L'idée - force défendue par les promoteurs du Plan de Constantine peut être énoncée de la manière suivante : la démographie surabondante est la cause centrale des difficultés économiques de l'Algérie. Dans une économie où l'activité agricole est dominante, cette démographie surabondante s'exprime par un "excédent de populations dans les zones rurales". Dans ces conditions, le premier critère à retenir dans le plan de développement est la création d'emplois. Or, précisent les rédacteurs du Plan, "il est certain que le développement agricole et rural demeurera lent, au départ du moins, comparé au rythme de développement urbain et industriel" (I). L'agriculture ne peut donc permettre la création durable d'emplois et le progrès agricole doit signifier avant tout l'amélioration des conditions de vie des effectifs déjà employés. Par contre, le secteur industriel et les services dérivés ont la capacité d'accroître le nombre de travailleurs employés. C'est donc "l'expansion industrielle qui, en épongeant le surcroît de populations des zones rurales, permettra d'entreprendre sur des bases nouvelles, la reconquête du sol et le progrès agricole" (II).

Pour les rédacteurs du Plan, la création d'emplois serait donc, dans les années à venir, le fait d'une industrialisation entendue au sens de la mise en place d'unités industrielles

(I) Rapport Général du Plan de Constantine - p. 388.

(II) idem - p. 384

(industries de transformation et quelques grands complexes sidérurgiques et pétrochimiques).

On est là en présence d'une doctrine économique relativement récente, née en Algérie après la deuxième guerre mondiale, mais systématisée par le Plan de Constantine et érigée en principe général découlant des enseignements de la Théorie économique moderne.

Cette orientation nouvelle peut être appréciée au double plan de la structure des investissements projetés et des objectifs de la production et de la valeur ajoutée attendues au terme de la période 1959-1964.

1- S'agissant de la structure des investissements, l'allocation sectorielle suivante a été retenue (I) :

Investissements nouveaux	Montant en milliards	%
Agriculture	371	19
Industrie	463	24
Energie	130	
Sidérurgie	85	
Autres industries	248	
Infrastructure	1106	57
Construction	152	
Chemin de fer + route	201	
Aménagement du territoire	104	
Logement	419	
Administration	69	
Education et formation	161	
Renouvellements	270	
Pétrole	552	
TOTAL GENERAL	2762	100

(I)- R.G du Plan de Constantine.

On remarque aisément, en conformité avec la nouvelle doctrine, la faible part des investissements alloués à l'agriculture (19 %) par rapport aux investissements industriels (pétrole compris) qui représentent 36 % de l'ensemble.

L'orientation des investissements étant un acte éminemment politique et traduisant un rapport de force précis, nous voyons dans cette structure des investissements l'indice d'un relatif recul de la bourgeoisie agraire jusque là dominante dans la formation sociale algérienne au profit de nouvelles forces sociales porteuses d'un projet économique "industrialiste".

2- La même tendance apparaît à la lecture du tableau suivant donnant les prévisions sectorielles de production attendues pour la fin de la période quinquennale :

PRODUCTION ET VALEUR AJOUTEE PAR GRANDS SECTEURS ECONOMIQUES
(en millions de nouveaux francs)

	Production		Valeur ajoutée		
	1959	1964	1959	1964	Supplé
Agriculture	3.060	3.610	2.690	3.170	480
Industries*	6.450	13.800	2.840	6.350	3.510
Services	6.730	9.550	5.350	7.650	2.300
Total.....	16.240	26.960	10.880	17.170	6.290

Source : Rapport Général - p. 404.

"Ce tableau, note le Plan de Constantine, montre la part modeste imputable à l'agriculture dans l'accroissement de la produc-

(*) Y compris le bâtiment et les travaux publics mais non compris le secteur pétrolier. Ce dernier avec ses diverses branches-recherche, exploitation, raffinage-passerait, en valeur ajoutée, de 220 millions de NF en 1959 à environ 2.400 millions de NF en 1964 selon les prévisions actuelles (R.G. Plan de Constantine - P. 404).

tion au cours des premières années - par suite des délais de fructification, mais aussi des difficultés sociologiques à surmonter - et en revanche le progrès important attendu de l'industrie au sens large, qui inclut le bâtiment et les travaux publics : de 2.840 à 6.350 millions de N.F. de valeur ajoutée, ce secteur passerait au coefficient 2,25 par rapport à 1959, et ce gain de valeur ajoutée représente plus de la moitié du supplément de "la production intérieure brute" escompté dans les cinq ans" (R.G.P.C. - p.404. 405).

3- Orientation des investissements et prévisions de production vont servir de base aux prévisions suivantes de création d'emplois pour la période du Plan :

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS

(en milliers d'emplois à temps plein sauf dans l'agriculture)

SECTEURS	Effectifs 1959	Effectifs 1964	Gain en 5 ans
Agriculture et hydraulique	1.700	1.720	20
Industrie.....	214	329	115
Bâtiments et travaux publics..	130	275	145
Services.....	360	440	80
Administration.....	123	173	50
Total.....	2.527	2.937	410

Le Plan de Constantine ne prévoit pas de création d'emplois dans l'agriculture, mais seulement un accroissement du nombre de journées de travail afin de réduire le sous-emploi agricole. "Dans l'agriculture, la création d'emploi se manifeste par une augmentation des journées de travail pour un effectif supposé à peu près stable ; dans l'industrie, l'emploi créé est en géné-

ral continu, tout au long de l'année, et permet l'embauche de travail supplémentaire" (rapport général du Plan de Constantine p. 388) (I).

Cette orientation globale prend pour donnée de base l'existence de "deux économies algériennes" : l'économie de subsistance (ou économie traditionnelle) qui concerne la grande majorité des campagnes et qui est caractérisée par l'archaïsme des techniques de production et l'absence de monétarisation ; l'économie de marché (ou économie moderne) qui, "par opposition au secteur traditionnel, participe au contraire à la vie économique du monde et au progrès né de la Révolution industrielle" (p. 11).

L'importance de l'économie moderne tient au fait qu'elle "donne leurs revenus à un peu plus du tiers des habitants de l'Algérie. Elle apporte 60 % de la production agricole en valeur, la quasi totalité de la production industrielle au sens large, la grosse majorité des activités annexes rangées sous la domination générale de "services" (transports, commerce, banques, loisirs, administration,...), au total plus des 4/5^e de la production intérieure brute et des revenus" (p. 12).

Comment dans ces conditions expliquer la précarité de vie de sept millions de personnes vivant dans le bled, sur les dix millions d'habitants que compte l'Algérie ? Pour les rédacteurs du Plan de Constantine, l'explication résiderait fondamentalement dans le décalage, à partir de 1930, entre la courbe de la production et la courbe de la population.

En effet, le taux de progression de la population

(I) Le Plan de Constantine précise, en page 409, que le petit nombre d'emplois à plein temps (20.000) figurant dans la rubrique "Agriculture et hydraulique" concerne les zones d'agriculture intensive, où le passage à l'irrigation entraîne une offre de travail très localisée et relativement continue tout au long de la campagne agricole.

depuis 1930 a été le suivant :

POPULATION TOTALE (*) ALGERIE-SAHARA
y compris algériens à l'extérieur.

	1900	1930	1959
En milliers d'habitants:	4.030	5.510	9.550
Musulmans.....	620	870	1.070
Européens.....	4.650	6.380	10.620
Total.....			

On observe qu'à partir de 1930, le rythme de croissance démographique de la population musulmane (73 %) devient supérieur à celui de la population européenne (23 %) (I).

Or précisément, depuis 1930 et parallèlement à cette pression démographique, "les grandes productions vivrières caractéristiques de l'agriculture traditionnelle tendent à plafonner, et en tout cas, ne progressent pas à la même cadence que la population" (p. 27).

La comparaison de la progression de la population du bled et celle de la production de céréales montre qu'entre 1900 et 1960 celle-ci a accru de 10 % seulement tandis que celle-là a pratiquement doublé.

EVOLUTION DE LA POPULATION DU BLED COMPAREE
A CELLE DE LA PRODUCTION DE CEREALES
DE 1900 A 1960

	1900	1960
Population du bled en millions d'habitants:	3,5	7
Ensemble des céréales en millions de quintaux (moyenne sur dix ans).....	19	21

(*) Militaires non originaires de l'Algérie exclus.

(I) Ceci s'expliquerait par trois facteurs : allongement progressif de la durée moyenne de vie, nombre élevé d'enfants par famille, mariage précoce des jeunes filles.

Il en résulte un "étouffement progressif du bled", la terre devenant de moins en moins capable d'occuper un effectif croissant. En dépit des migrations massives, soit vers les villes intérieures, soit vers la France, un excédent de population - surpopulation - rurale se crée dans la plupart des régions agricoles. La nécessaire mise en exploitation de terrains en pente accélère l'érosion des sols.

Aussi bien "le déséquilibre entre l'Algérie moderne et le bled s'est accentué. Il s'alimente de lui-même suivant un processus cumulatif : l'agriculture moderne améliore ses cultures et ses rendements tandis que l'agriculture traditionnelle accroît surtout sa population. Au stade actuel de l'évolution, le revenu moyen par tête des zones d'agriculture traditionnelle est dix fois plus faible que celui des zones urbaines" (p. 28).

De cette perception des "données de base" de l'économie algérienne découle l'idée centrale du Plan de Constantine selon laquelle "la Renaissance du bled serait impossible si l'économie moderne ne pouvait assurer l'emploi, dans sa majeure partie, sinon en totalité, de l'excédent de population dû à la croissance démographique dans les campagnes" (p. 35).

Un transfert systématique de l'excédent de population doit alors être organisé : l'exode rural devient pour l'Algérie la seule condition d'accroissement des ressources agricoles et de rétablissement de l'équilibre rompu entre la production et la population.

Le Plan de Constantine se veut porteur d'un projet social visant fondamentalement la transformation des conditions de vie des populations algériennes, et spécialement les populations rurales les plus déshéritées. C'est pourquoi la Renaissance du bled est posée comme la première orientation majeure (Section I). Cependant, cet objectif commande que soit menée une politique d'extension et de modernisation du secteur moderne (Section II)

car "la tâche passionnante de tirer du sous-développement les régions arriérées de l'Algérie..... ne peut être que l'oeuvre commune de la France et de l'Algérie évoluée" (p. 63).

Section I : La renaissance du bled par la Rénovation rurale :

Pour les rédacteurs du Plan de Constantine, le sous-développement du bled se manifeste d'une part par l'absence, chez l'agriculteur, d'une mentalité de progrès et d'aptitude à produire, d'autre part par une dégradation du sol due à la mise en culture de terrains en pente. Aussi bien, deux lignes de force ont retenu l'attention du planificateur :

- la formation de l'homme du bled
- la reconquête du sol et la bataille de l'eau

1° Ligne de force : la formation de l'homme du bled :

Cette formation à laquelle le fellah lui-même doit participer, aura pour cadre la Commune (création de 1 200 municipalités rurales nouvelles) et doit se faire par l'instruction et l'éducation agricole : l'école et les organismes agricoles de formation sont les deux domaines de réalisation retenus :

a) l'école : il sera créé 280 centres nouveaux admettant 50.000 enfants en plus chaque année, 10.000 classes primaires nouvelles, 200 sections de formation professionnelle pour adultes et cinq nouvelles écoles d'agriculture de divers niveaux.

b) les organismes agricoles d'aide aux petits fellahs : au sein des 81 sociétés agricoles de prévoyance (S.A.P) existantes seront créées des sections coopératives agricoles du Plan de Constantine (SCAPCO) et le nombre de moniteurs agricoles passera de 400 à 2 950, soit un moniteur pour 200 fellahs.

§2 Deuxième ligne de force : la reconquête du sol et la bataille de l'eau :

Les promoteurs du Plan ont maintes fois exprimé la né-

cessité de sauvegarder les massifs forestiers et les terres cultivables dans le cadre d'une action généralisée contre l'érosion. Le programme arrêté dans ce sens porte essentiellement sur le reboisement, la Défense et restauration des sols, l'hydraulique.

a) Le reboisement : les travaux forestiers portent sur 18 000 hectares de plantations neuves et 32 000 hectares de travaux de complément à réaliser sur les plantations des années antérieures, soit au total 50 000 hectares de forêts à restaurer sur les 2 millions d'hectares que couvre le domaine forestier.

b) La Défense et restauration des sols (D.R.S.) au moyen de banquettes notamment. Cette action est menée par l'Etat suivant des "zones expérimentales" nettement définies, mais concerne également des propriétés privées bénéficiant de subventions et de crédits à long terme. Il s'agit en fait d'une nouvelle forme d'intervention dite "D.R.S. intégrée" qui concerne non seulement la réalisation d'ouvrages, mais aussi une réorientation culturelle en rapport avec la transformation du milieu. Il est ainsi prévu l'aménagement de 300 000 hectares de défense et restauration des sols.

c) L'hydraulique : Dans le cadre de la rénovation rurale, les réalisations suivantes en matière d'hydraulique ont été prévues :

- Mise en chantier de deux grandes opérations infrastructurelles : le barrage Bounemoussa dans la région d'Annaba et un barrage à déterminer dans la région d'Oran.

- 20 000 hectares d'extension des périmètres d'irrigation existants et le périmètre de la plaine d'Annaba (20 000 hectares également) à équiper.

- Aménagement d'aires d'irrigation dispersées sur environ 60 000 hectares, mais réalisées par des particuliers ou des groupements d'agriculteurs pour leur propre compte.

- Aménagement de 800 à 900 points d'eau pastoraux dans les zones d'élevage, en particulier sur les hauts plateaux.

N.B. : Les deux lignes de force envisagées par le Plan de Constantine suscitent deux remarques au moins :

1- L'effort de scolarisation et de formation professionnelle s'adresse en principe aux algériens car "l'élite de la minorité européenne avait ses écoles et ses Universités. Le bien-être que la civilisation moderne procure aux hommes, les français d'Algérie en jouissent pleinement. C'est donc bien à la fraction musulmane que le Plan de Constantine devait apporter plus de bien-être en lui fournissant du travail, des logements, des écoles, des hopitaux" (I). Or, les méthodes de formation envisagées sont des méthodes importées de la Métropole ; elles ne tiennent aucunement compte des spécificités (sociales, culturelles,...) des populations musulmanes auxquelles elles s'appliquent.

2- Le programme de Rénovation rurale ne concerne le secteur "traditionnel" que marginalement ; le reboisement et les D.R.S. ne peuvent avoir d'impact favorable sur la production et le niveau de vie des petits paysans algériens : autant l'action de reboisement que les D.R.S. sont en contradiction avec le mouvement de refoulement de la grande masse de la paysannerie contrainte de déboiser les versants des montagnes vers lesquelles elle est refoulée pour y pratiquer les cultures vivrières classiques : céréales et élevage. Il est vain dans ces conditions de parler de sauvegarde des massifs forestiers et de lutte contre l'érosion.

D'autre part, l'action de l'Etat portant sur l'irrigation concerne pour l'essentiel les grandes plaines côtières de la colonisation. A titre d'exemple, les 2/3 des 120 millions de m³ d'eau retenus par le barrage Bounemoussa seront destinés à l'irrigation d'environ 20.000 hectares de cultures riches dans la plaine d'Annaba.

(I) G. VAUCHER : "Le Plan de Constantine et l'Algérie de demain"
- 1961 - p. 38.

Enfin, pour les actions à caractère privé envisagées par le Plan, seuls y sont associés "les agriculteurs évolués ayant recours au crédit" (I).

Section II : L'extension et la modernisation de l'Algérie moderne.

Les objectifs de renaissance du bled ainsi définis, il est affirmé dans le Plan de Constantine que "le bled..... ne pourrait sortir de l'économie d'assistance si le secteur moderne n'offrait un autre avenir aux excédents de sa population, et une contribution croissante aux charges qu'impose la transformation des régions attardées et défavorisées" (p.178). En d'autres termes, une croissance de l'emploi ne peut être attendue dans l'agriculture ; des emplois non agricoles doivent donc être créés dans le double but d'occuper les excédents de population rurale et d'élever la productivité du travail d'une population active stable dans l'agriculture même. D'où le rôle capital que le Plan de Constantine entend faire jouer au secteur industriel moderne (incluant les BTP) dans l'avenir économique de l'Algérie : ce secteur doit être au service de l'agriculture et doit permettre l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Deux axes ont alors été retenus :

- l'industrialisation et la création d'emplois non agricoles
- la création de villes nouvelles.

§1 Industrialisation et création d'emplois non agricoles :

Les besoins d'emplois dans les secteurs d'activité non agricoles, pour les cinq années du Plan, se décomposent comme suit :

(I) Ce point sera précisé au chapitre II, lors de l'analyse des conditions d'accès aux sources de financement, et notamment aux crédits.

- 300.000 emplois environ correspondant à l'accroissement du nombre d'hommes en âge de travailler (15 - 65 ans).

- 100.000 emplois destinés à résorber le sous-emploi urbain.

- 75.000 emplois féminins.

Au total, ce sont 450.000 emplois non agricoles (95.000 emplois par an) qu'il s'agit de créer, dont 390.000 environ seront créés en Algérie, le reste (correspondant aux prévisions d'émigration) en Métropole (I).

Mais la décomposition de cet objectif global en grandes catégories d'emploi (cf. tableau p.63) montre que l'essentiel de ces emplois est attendu des activités du bâtiment et travaux publics d'une part, des Services et Administrations d'autre part, autrement dit des activités financées par l'apport public (budget français). La création d'emplois due à l'investissement industriel privé directement productif est peu appréciable. "Les emplois proprement industriels ne représentent donc pour cette première période que le quart de l'ensemble, en moyenne 23.000 emplois par an" (p. 46).

Il y a lieu par conséquent de s'interroger sur le contenu de l'industrialisation préconisée par le Plan de Constantine et dont il est dit qu'elle est la clef de voûte sur laquelle repose tout le développement du secteur moderne.

Pour le Plan de Constantine, le terme "industrialisation" recouvre à la fois l'implantation d'une industrie légère

(I) Ces emplois nouveaux, précise le Plan de Constantine, par les salaires distribués aux nombreuses nouvelles générations en âge de travailler et la résorption partielle du chômage urbain et du sous-emploi rural, profiteront aux classes les plus déshéritées de la population, et pour plus de la moitié, aux actuels habitants du bled.

produisant des biens de consommation et de petit équipement, et surtout la création de grands complexes industriels ou industrie lourde. Celle-ci, "qui travaille surtout pour l'exportation, si elle requiert des investissements plus importants au regard des emplois directs créés, est également nécessaire en Algérie : elle valorise les produits du sous-sol et surtout elle constitue un facteur favorable - à la fois technique, commercial et psychologique - à l'implantation de plus petites unités. Grâce aux activités qu'elle suscite ou anime en amont ou en aval, elle constitue un moteur irremplaçable pour le développement de l'industrie moyenne" (p. 46).

Deux groupes de réalisation sont ainsi prévus par le Plan de Constantine :

a) les grands projets qui concernent le transport et les complexes de transformation des hydrocarbures d'une part (Alger - Arzew - Oran) et le complexe sidérurgique de Bône d'autre part (EL HADJAR).

Les hydrocarbures sahariens sont regardés comme les garants de l'avenir industriel de l'Algérie. Le pétrole et le gaz, bien que contribuant peu à l'accroissement de l'emploi, ont la capacité de susciter un mécanisme cumulatif de croissance ; il en est ainsi surtout pour le gaz qui constituant "une source d'énergie à bon marché et une matière première de l'industrie chimique, est un facteur de développement industriel qui élargit singulièrement les perspectives ouvertes à l'Algérie en ce domaine".

De manière plus générale, les hydrocarbures et la sidérurgie constitueront, dans l'esprit du Plan de Constantine, de véritables "pôles de développement" de l'économie algérienne, à partir desquels des industries et services annexes peuvent être créés. Les promoteurs du Plan de Constantine, reconnaissent que "jusqu'à présent, l'industrie algérienne est formée d'ilots sans liens les uns avec les autres, incapables de jouer un rôle multiplicateur" ; les effets de multiplication en amont et en aval se

produisent hors du territoire algérien. Mais avec l'installation des grands complexes industriels (sidérurgie d'Annaba, raffinerie de pétrole d'Alger, chimie d'Arzew), d'autres industries de dimensions diverses peuvent naître et se multiplier.

b) Le deuxième groupe de réalisations prévu concerne les industries de transformation. Celles-ci, s'appuyant sur l'initiative privée algérienne, française et même étrangère et bénéficiant d'importants avantages financiers et fiscaux, se voient assigner comme objectif la multiplication de la production par 6,5 dans le secteur des industries textiles, par 4 dans les industries du cuir et de la chaussure, par 2,5 dans la transformation des métaux, par 2 dans les matériaux de construction, et la chimie, et enfin par 1,5 dans les industries agricoles et alimentaires.

§2 Les villes nouvelles : Ce "développement industriel" doit se concevoir, pour le Plan de Constantine, dans une optique d'aménagement du territoire dans le but de contrecarrer le processus de concentration des activités industrielles dans quelques grandes villes cotières. En effet, une très forte extension de ces grandes villes a été enregistrée depuis 1930, consécutivement à l'exode rural : "la population des 50 agglomérations principales représentait en 1900, dans les limites des treize départements algériens actuels, 18 % de la population totale. En 1930, la proportion n'avait guère changé : 21 % environ. Elle est aujourd'hui voisine de 30 %. En trente ans, la population urbaine est passée de 1 200.000 à près de trois millions d'habitants" (p. 48).

Or, le mouvement de migrations rurales est appelé à s'accroître dans l'avenir et " les villes continueront de recevoir les familles rurales que la terre ne pourra pas faire vivre" (p. 51). La progression urbaine jusqu'en 1981 sera la suivante (I) :

1959 : 9.900.000 - 7.000.000 = 2.900.000 habitants urbains

(I) Calculée par différence entre les prévisions de population totale et les prévisions de population rurale (cf p.51).

1964	11.100.000	-	7.500.000	=	3.600.000	habitants urbains
1970	12.600.000	-	8.000.000	=	4.600.000	" "
1985	17.000.000	-	9.000.000	=	8.000.000	" "

C'est pourquoi les efforts dans ce domaine doivent tendre vers la décentralisation des activités économiques du secteur moderne et l'extension urbaine entendue au sens de création de villes nouvelles susceptible d'entraver l'extension abusive des grandes villes.

Pour atteindre cet objectif, le Plan de Constantine écarte les mesures d'interdiction et de pénalisation au profit d'une politique de "discrimination géographique" ; il s'agit d'accorder des avantages financiers et fiscaux différentiels aux entreprises industrielles selon les zones d'implantation : taux réduit à Alger et Oran, taux majoré dans les zones d'industrialisation décentralisée (Tizi-Ouzou, Bougie, Beni Saf), les centres de pré-industrialisation (Souk Ahras, Guelma, Batna, Djidjeli, Setif, etc...) et les foyers de développement artisanal (une cinquantaine de localités).

Chapitre II : Le programme agraire du Plan de Constantine.

Dans la mesure où le Plan de Constantine s'assigne comme objectif primordial de "faire rattraper leur retard de plusieurs siècles aux hommes qui vivent dans l'Algérie sous-développée", c'est à l'examen de ses orientations en matière de développement rural qu'il convient de se consacrer en priorité. C'est en regardant de très près les objectifs et réalisations dans ce vaste domaine que s'éclairera, nous semble-t-il, la véritable nature du Plan de Constantine.

Si, au niveau du discours, les promoteurs de ce Plan font de l'amélioration des conditions de vie des masses paysannes l'objectif ultime, c'est que celles-ci connaissent, au moment de son élaboration, une existence précaire : le revenu moyen (stagnant depuis le début du siècle et estimé à 2 500 AF par mois, c'est à dire 80 AF par jour) est parmi les plus bas dans le monde ; le taux de chômage (700 à 800.00 ruraux sous-employés, 150.000 à 200.000 chômeurs dans les villes) est très élevé. Maité RUNGIS écrit à ce propos : "Comme tous les pays sous-développés, l'Algérie possède sa grande masse de paysans à la limite de la famine, son petit prolétariat urbanisé que grossissent chaque jour les chômeurs venus des campagnes, ses boutiquiers à l'affût du moindre profit, son "élite" de gros exploiters et de trafiquants" (I).

Notre interrogation portera dès lors sur les capacités du Plan de Constantine à arracher les masses paysannes de la précarité de leur condition de vie. Quatre volets de la politique de développement rural seront abordés ici :

Section I Le regroupement des populations et le programme des mille villages.

(I) Maité RUNGIS : "L'économie algérienne et le Plan de Constantine"
- Revue Esprit - janvier 1961 - p. 45-46.

Les regroupements, malgré certains inconvénients, étaient conçus comme point de départ de la modernisation du bled. Ils devaient amorcer une transformation radicale de la physionomie du bled dans le sens du progrès social. Voici, d'après le Plan de Constantine, les transformations auxquelles ils devaient donner lieu :

- "Les avantages de la vie moderne (enseignement, action médicale, formes diverses de l'action collective,...) deviennent accessibles à des populations jusqu'alors trop dispersées pour être atteintes par la contagion du progrès.

- Le regroupement rend possible la constitution de communautés qui participeront, dans les choix comme dans la réalisation, à l'action entreprise en leur faveur.

- L'interdiction de certaines zones a permis la constitution de pâturages ou de nappes d'alfa mis en péril par une exploitation trop intense : elle aura montré les avantages d'une exploitation par rotation, et les vertus d'une discipline dont il était difficile jusqu'à maintenant de faire comprendre la nécessité" (I).

Sur la base de ces regroupements, un programme de création de mille villages (expression lancée par P. DELOUVRIER, alors Délégué Général du Gouvernement en Algérie) était lancé, visant :

- "A assurer l'habitat définitif des familles regroupées, par la construction de villages ruraux,

- à réaliser les équipements collectifs indispensables à la vie de la collectivité : écoles, centres de soins, adductions d'eau, viabilité,

- à mobiliser, par location ou par expropriation, les terres nécessaires à la vie des familles, et à doter le groupe

(I) Rapport Général du Plan de Constantine - p. 181.

de moyens de travail collectifs qu'exige la mise en culture" (I).

Précisons d'abord que cette politique de regroupement a été amorcée par l'armée française dès 1955, c'est à dire quelques mois seulement après le déclenchement de la Révolution du 1er novembre 1954. Elle a été ensuite "officialisée" par le Plan de Constantine, et en 1959, un millier de centres de regroupement rassemblant un million de regroupés environ ont été dénombrés (II).

La tendance au regroupement s'est alors accentuée au fur et à mesure de la réalisation du Plan puisque le chiffre des regroupés est passé à 2.157.000 fellahs en 1960 et à 2.350.000 en 1961 (III).

Michel LAUNAY décrit ainsi ce phénomène de regroupement qu'il qualifie de "migration interne" :

"Une sorte de mouvement brownien, diraient les physiciens, anima le pays, et la terre d'Algérie, dans toute son histoire, ni au moment des invasions arabes, ni au moment de la conquête française, ne connut un tel remue-ménage, une telle "révolution" sur soi-même, d'autant plus profonde qu'elle ne procédait pas par longs et larges mouvements d'émigration, mais par méticuleux "nettoyages", "resserements" et "concentrations locales" de populations" (IV).

Ces regroupements ont-ils été profitables aux masses déshéritées ? quel crédit accorder à l'affirmation selon laquelle les populations se sont regroupées d'elles-mêmes recherchant la protection de l'armée française ? Les témoignages de nombreux observateurs portent à croire qu'il ont eu, au contraire, des conséquences économiques et sociales désastreuses.

(I) Rapport Général du Plan de Constantine p. 183.

(II) Les villages créés groupent en moyenne 120 à 150 familles, soit 800 à 1 000 habitants.

(III) M. CORNATON : "Les regroupements de la colonisation en Algérie" Editions ouvrières - Paris 1967, cité par A. SADMI : "La politique agraire du Plan de Constantine" - Mémoire de DES - 1975 - p. 109.

(IV) Michel LAUNAY : "Paysans Algériens" - Ed. du Seuil - 1963 - p. 185.

En effet, les regroupements - comme la campagne des zones interdites - ont occasionnés aux populations concernées la perte de grandes surfaces cultivées et terres de parcours, c'est à dire le rétrécissement de la base matérielle de leur condition de vie. Ils ont profondément altéré la vie économique du bled par la distance (atteignant parfois 10 à 15 kms) séparant le centre de regroupement des lieux de travail.

Dans son numéro de décembre 1959, la revue de "l'Action populaire" a publié une lettre de J. ANTOINE décrivant ainsi la vie d'une grande tribu regroupée :

"Avant novembre 1954, cette tribu s'éparpillait sur les milliers d'hectares qui lui appartiennent ; c'était le temps de la prospérité au moins matérielle : les troupeaux étaient sains et leur vente assurait une vie aisée. Eté 1958 : regroupement et fin du nomadisme. Il n'y a plus que la terre et les cailloux ; la ceinture de misère étreint le regroupement. Rien pour les bêtes, rien pour les gens (300 000 personnes). Pas de travail, impossibilité de se déplacer" (I).

On sait l'importance que revêt l'élevage pour l'économie du paysan algérien, à la fois comme source de biens de subsistance et de revenus, et comme outil de travail. Or, restreindre (par les regroupements et les zones interdites) les terrains de paccage, c'est condamner cette activité vitale pour le paysan à la disparition progressive.

"Au début de l'année 1959, rapporte une étude sur un centre de regroupement, il y avait environ deux cents bovins, une centaine de mulets, quelques chevaux, un peu plus de cent moutons ; à la fin de la même année, il y avait moitié moins de bovins, de mulets, plus un seul cheval, et quelques dizaines de moutons.

La diminution du bétail vient du dépérissement inévi-

(I) Cité par A. SADMI "La politique agraire du Plan de Constantine"

table sur des terres trop restreintes et trop pauvres : les meilleurs pacages sont situés à plus haute altitude, en zone interdite. Confinés dans le regroupement, les paysans ne peuvent ni faire paître leurs bêtes ni constituer des réserves de fourrage suffisantes : plutôt que de les voir crever sur place, il préfèrent les vendre ou les abattre" (I).

Cette situation, imputable à la politique de regroupement, peut être généralisée à l'ensemble de la paysannerie algérienne puisque le cheptel est passé de 811.000 têtes en 1956 à seulement 610.000 en 1961 (II).

Responsable de la diminution du cheptel, le regroupement l'est aussi pour ce qui est de la baisse de la production de l'alfa : "la récolte passe de 185.000 tonnes en 1956 à 62.00 tonnes en 1957. A partir de 1959, le niveau n'atteindra jamais 50 % de celui des années 1955-56 (ce dernier est pourtant en nette régression par rapport à 1954)" (III).

Expropriation et déracinement des populations musulmanes, diminution du cheptel et de la production d'alfa, désorganisation des cultures jusque là mises en valeur : on est loin des pompeuses déclarations d'intention du Plan de Constantine quant à l'amélioration des conditions de vie des masses déshéritées.

En fait, la politique de regroupement des populations poursuivait un objectif politique clair, celui d'isoler les populations regroupées du reste de la communauté algérienne en lutte : ALN et cellules politiques du FLN. Le fait que cette opération soit menée par l'armée française n'est pas dû au hasard.

(I) Article non signé, paru dans la Revue Esprit - janvier 1961.

(II) Rappelons que l'élevage est presque exclusivement le fait des paysans algériens ; les colons n'y participent que dans les proportions d'un dixième.

(III) A. SADMI - op cit - p. 113.

Cependant, cet objectif politique est lui-même dicté par des considérations économiques : le regroupement n'est qu'un autre moyen utilisé pour poursuivre la destruction du système économique paysan (les formes paysannes d'organisation de la production) nécessaire à la colonisation.

Les motivations politiques et économiques se recourent ainsi en une logique propre à tout système colonial : en expropriant et en déracinant plus de deux millions de fellahs au moyen des regroupements, le but de la colonisation était de briser l'unité de la paysannerie, force principale de la Révolution, et de perpétuer ainsi la domination coloniale.

Dès lors, le Plan de Constantine devait réaliser un incroyable tour de force pour faire passer cette "déportation anarchique des populations algériennes" pour une action visant l'amélioration de leur condition de vie. A. GORZ écrit à ce sujet :

"Le Plan de Constantine apparaît dès lors pour ce qu'il est : une poursuite de la guerre par d'autres moyens. Il n'est pas indifférent au développement agricole en raison de l'aveuglement, des ignorances ou des erreurs de calcul de technocrates habitués à concevoir le développement économique en termes capitalistes. Il refuse le développement agricole, parce qu'il désire forger une arme nouvelle contre la révolution paysanne, une arme socio-économique qui doit "casser" la paysannerie (80 % de la population autochtone) - force principale d'une révolution qui sera agraire ou ne sera pas - par la famine, le surpeuplement, l'exode et la destruction du milieu traditionnel lui-même" (I)

Dans l'optique du Plan de Constantine, cette destruction de l'élan révolutionnaire de la paysannerie avait pour corollaire, comme le précise A. GORZ, la formation surtout dans les villes, mais aussi dans les campagnes, d'une "troisième

(I) A. GORZ - "Gaullisme et néo-colonialisme" - Revue les temps modernes
Mars 1961 - p. 1159 - c'est l'auteur qui souligne.

force" dont les intérêts s'opposeraient à ceux des masses déshéritées.

C'est justement la politique de "Réforme agraire" du Plan de Constantine qui, comme nous tenterons de le montrer, aura pour fonction de faire naître dans les campagnes algériennes, une couche de paysans relativement aisés et capables, par les privilèges dont ils bénéficient, de faire contrepoids à la Révolution paysanne.

Section II : Le programme de Réforme agraire :

Nous avons vu dans nos précédents développements qu'un des résultats importants de l'action des pouvoirs publics, de la spéculation foncière et de la pratique de l'usure a été la très inégale répartition des terres agricoles utiles. Cette inégalité existe entre les terres musulmanes (11,6 ha. en moyenne, 8 hectares si l'on fait abstraction de 85.000 gros propriétaires) et les terres européennes (123 hectares en moyenne). Mais elle se retrouve également à l'intérieur de chacun de ces deux secteurs marqués par une forte concentration foncière au profit d'une minorité de propriétaires. L'amélioration des conditions de vie des masses paysannes passe donc par une réforme agraire radicale qui devrait toucher 50 % des terres cultivables, mais 5 % seulement des exploitants (pour les 2 secteurs confondus).

Le programme de réforme agraire prévu par le Plan de Constantine devait permettre à des familles rurales l'acquisition de lopins de terre achetés à des Sociétés foncières ou à des particuliers. "L'objectif de la réforme agraire pour la période 1959-1963, note le Plan de Constantine, a été expressément déterminé dans le discours de Constantine : 250.000 hectares seront attribués à des fellahs dépourvus de terres, ou propriétaires d'exploitations trop exigües pour assurer la vie d'une famille" (I).

(I) Rapport Général du Plan de Constantine - p. 216.

Les opérations d'acquisition des domaines, de leur aménagement en lots de 15 à 20 hectares, ainsi que l'installation des attributaires sur ces lots étaient réalisées par la CAPER (Caisse d'Accession à la Propriété et à l'Exploitation Rurale), organisme public spécialisé, créé lors d'une précédente expérience de Réforme agraire en 1956 (I).

A la suite de Maurice PARODI (II), nous pouvons formuler les observations suivantes à propos de ce programme de réforme agraire :

- Le Plan de Constantine prévoit que l'acquisition des terres se ferait soit par accord à l'amiable, soit par expropriation. Ceci laisse supposer qu'une refonte totale des structures foncières en Algérie sera organisée et que les immenses terres irriguables de la colonisation seront remembrées. Mais il n'en est rien, et le Plan de Constantine se garde bien de préciser l'origine des terres ainsi récupérées. En fait, "la CAPER n'a jusqu'à présent pu racheter que des domaines situés dans les zones d'insécurité et dont les propriétaires préféreraient se débarrasser. Les domaines rachetés sont donc concentrés dans des zones bien particulières, vidées en général de toute population européenne et quelque fois même de populations musulmanes" (p. 70).

- Du point de vue de l'acquisition des terres, l'objectif visé par la CAPER a été relativement atteint puisqu'à la fin 1961, elle disposait de 80 % des terres (c'est à dire 194.000 hectares) prévues au programme. Mais ni le nombre des lotissements, ni celui des attributaires n'ont pu être réalisés :

(I) Le Plan de Constantine précise que l'objectif de la CAPER est à la fois social (installer des familles sur un lot qui deviendra leur propriété) et technique (assurer l'exploitation optimum en passant de la culture extensive à la culture intensive, créer des coopératives de travaux et de commercialisation, faciliter l'accès au crédit).

(II) M. PARODI : "Le développement rural", in Revue Esprit - Janvier 1961.

à la fin de 1961, 2937 lots seulement ont été aménagés, c'est à dire moins du tiers de l'objectif à atteindre, tandis qu'à la même date, environ 2300 attributaires ont été installés, soit moins du quart des 9440 familles que la CAPER avait prévu d'installer.

L'opération s'accompagnait donc d'importants désistements s'expliquant à la fois par l'opposition politique du FLN au programme colonial de réforme agraire, et par l'inadaptation des aménagements (fermes, installations diverses) aux réalités sociologiques et économiques.

- Enfin, même si la totalité des 9500 familles avait été nantie, nous ne devons pas perdre de vue que la campagne algérienne compte à cette période 600.000 paysans parcellaires (abstraction faite de ceux, très nombreux, entièrement dépourvus de la moindre parcelle de terres). Comment peut-on penser alors qu'une action touchant moins de 1 % de la population paysanne peut avoir un quelconque impact favorable sur les masses déshéritées ? Mr PELISSIER, ancien directeur de l'Agriculture et des Forêts en Algérie, reconnaît lui-même que la réforme agraire préconisée ne vise pas autre chose que le développement d'une élite différenciée des masses.

Toutes ces observations nous autorisent à conclure que :

1- Les intérêts de la colonisation foncière ne sont aucunement menacés par le programme de réforme agraire du Plan de Constantine. Seuls 250.000 hectares de terres médiocres, dispersées, situées dans des zones d'insécurité (et dont seulement 2000 hectares sont irrigués) ont été "libérés" au profit de la CAPER. A la suite de ces opérations, le régime agraire colonial est resté intact, voir même renforcé, consolidé. De ce point de vue, il est juste de dire, avec A. GORZ, que le Plan de Constantine est une arme politique que se forge la colonisation pour briser la résistance du peuple algérien ; et la Réforme agraire de ce Plan ne peut s'interpréter autrement que "comme la pour-

suite de la guerre par d'autres moyens" : il fallait éviter que la paysannerie, principale force de la Révolution, s'organise, unifie ses forces et entreprenne une Révolution agraire qui aurait signifié alors la remise en cause radicale des intérêts de la colonisation foncière (et de la colonisation tout court). Le Plan de Constantine est un plan opposé à tout développement agricole réel, à toute émancipation réelle des masses paysannes.

2- Car la Révolution agraire suppose que la paysannerie pauvre, érigée en force sociale dominante, s'attache en priorité à l'expropriation des grands exploitants fonciers (aussi bien les colons européens que la "féodalité" locale) dont les exploitations se sont constituées durant plus d'un siècle de domination.

Orientée fondamentalement vers la satisfaction des besoins des masses, elle suppose également la transformation du système de cultures pratiqué, et notamment la reconversion du vignoble, culture lucrative mais très peu vivrière.

Or, le capital agraire colon est étroitement associé au capital industriel et financier. Dans ces conditions, note A. GORZ, "La révolution agraire frappera directement ou indirectement la Banque d'Indochine, Kuhlmann, la BNCI, les Ciments Lafarge, l'Union Parisienne, Rothschild, etc..., entraînera à peu près inévitablement la nationalisation ou le contrôle public de secteurs-clés (ciments, mines, transports routiers), la création d'une monnaie et d'une planification algériennes, et rendra ainsi hautement improbables de nouveaux investissements privés de quelque ampleurs dans le secteur industriel" (I).

Une véritable Révolution agraire est par conséquent inacceptable pour le capitalisme moderne (la chimie, la sidérurgie, l'aluminium, etc...) comme pour le capitalisme "archaïque" (agriculture, industries légères). D'ailleurs, comment une Révolution agraire aurait-elle pu coexister avec, dans la ré-

(I) A. GORZ - op cit - p. 1163.

gion côtière, des implantations industrielles obéissant aux règles de jeu capitalistes ? nous verrons qu'une des conditions émises par les industriels privés pour leur implantation en Algérie est précisément que les pouvoirs publics écartent tout danger de Révolution agraire.

3- Il apparaît que la doctrine "industrialiste" du Plan de Constantine est en contradiction avec la volonté proclamée de transformer les conditions de vie dans les campagnes algériennes. "Il est paradoxal, écrit Maité Rungis, que tout en affirmant son désir de développer en priorité le bled, le gouvernement ait choisi pour en faire les pôles de développement de l'Algérie future... quatre "zones d'élection" situées sur la côte" (I). On a vu que ce choix, orienté essentiellement vers les grands projets industriels (hydraucarbures et sidérurgie) est justifié par le fait que l'industrie lourde valorise les produits du sol et provoque des effets multiplicateurs en amont et en aval, à l'intérieur du territoire algérien.

En réalité, le choix de ces nouveaux champs d'accumulation répond au souci de préparer les conditions d'une domination néo-coloniale de l'Algérie par la France. Cette nouvelle forme de domination (incarnée par le Gaullisme) diffère de la domination coloniale "classique" en ce qu'elle "assume les tâches de la fraction la plus développée du capitalisme français". Plus précisément, elle défend les intérêts des grands monopoles industriels français constitués au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale : chimie, raffinage, sidérurgie, et dont les perspectives d'accumulation se sont élargies avec la découverte de la base énergétique du Sahara. La stratégie néo-impérialiste de de Gaulle consiste ainsi à réunir les conditions pour "amarer durablement l'Algérie à la France" quelle que soit l'issue de la guerre d'Algérie.

4- Dire que le Plan de Constantine défend en priorité les intérêts du grand capital ne signifie cependant pas que les

(I) Maité Rungis : op cit - p. 58.

intérêts du capital agraire (colon et métropolitain) sont entièrement sacrifiés : refuser pour l'Algérie une véritable Révolution agraire, c'est aussi perpétuer les rapports de domination de la métropole sur la colonie, au profit des gros agriculteurs de France et d'Algérie :

"Le Plan aurait ainsi pour effet de perpétuer, au profit des agrariens de France et d'Algérie, les avantages du régime colonial : la France continuant à importer, à des prix garantis, le vin, les agrumes et les primeurs produits par les colons ou sur des terres affermées par les sociétés coloniales françaises, et les céréaliculteurs et sucriers français trouvant en Algérie un marché protégé pour l'écoulement de leurs excédents" (I).

Un double processus - contradictoire - se dégage alors : le Plan de Constantine se présente comme le défenseur des intérêts du grand capital industriel (le développement agricole est "sacrifié" au profit du développement industriel), mais il maintient la division traditionnelle du travail entre la France et l'Algérie en matière d'agriculture. Ce double processus traduit les luttes d'intérêt au sein des différentes fractions du capital en présence. C'est, nous semble-t-il, dans cet esprit qu'il faut comprendre la politique de réorientation de l'agriculture que nous examinons maintenant.

Section III : La réorientation économique de l'agriculture :

§1- L'orientation agricole à la veille du Plan de Constantine :

Lors de l'étude du choix des spéculations pratiquées dans le secteur colon (secteur le plus important en Algérie du point de vue de la qualité des terres, des rendements à l'hectare, de la valeur ajoutée,...), nous avons relevé une certaine spécialisation en fonction de la taille des exploitations : alors que les petites exploitations alimentaient le marché local

(I) A. GORZ - op cit - p. 1162.

en cultures maraîchères, les grandes exploitations se consacraient essentiellement aux cultures d'exportation : blé tendre, vigne, agrumes.

Mais au delà de cette différenciation, une caractéristique commune à tout le secteur colonial pouvait être observée : les spéculations pratiquées dans ce secteur ont toujours été celles qui bénéficient des meilleures conditions du marché pour lequel elles sont produites et de la protection de la puissance publique ; il en est ainsi dans la logique même de l'économie capitaliste.

La structure de la production à la veille du Plan de Constantine fait apparaître les quatre grands secteurs de l'économie agricole algérienne :

STRUCTURE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ALGERIENNE

Secteurs de production.	Superficie en 1.000 hectares.	Produit brut en milliards de francs.	Emploi en millions de journées.
Céréales légumineuses, y compris jachères...	5.800 = 44,2 %	65 = 26,0%	48 = 30,5 %
Cultures maraîchères.	70 = 0,5 %	19 = 7,6%	16 = 10,1 %
Cultures fruitières.	120 = 0,9 %	24 = 9,6%	35 = 22,1 %
Culture industrielles.	30 = 0,2 %	4 = 1,6%	3 = 1,9 %
Vignobles.....	380 = 2,9 %	78 = 31,2%	30 = 19,0 %
Terres de parcours, prairies, élevage....	6.700 = 51,3 %	60 = 24,0%	26 = 16,4 %
Total.....	13.100 = 100 %	250 = 100 %	158 = 100 %

On voit que de manière générale, les cultures dites riches : vignobles, cultures maraîchères et fruitières occupent relativement peu de superficie, mais fournissent en valeur un revenu agricole appréciable et des journées d'emploi élevées. C'est pourquoi elles sont pratiquées surtout sur les exploitations dites "modernes". Quant à la céréaliculture, si elle est pratiquée dans le secteur colon qui en destine la production à l'exportation, elle est cependant surtout le fait de l'agriculture

musulmane et constitue en Algérie la culture vivrière par excellence.

Aussi bien, à la veille du Plan de Constantine, l'orientation économique de l'agriculture européenne, privilégiant le critère de rentabilité économique, été largement favorable aux cultures d'exportation, défavorable aux cultures vivrières. La structure de la production qui en découla était inadaptée aux besoins sociaux de la majorité de la population (I).

A. GORZ écrit sur ce point : "La contribution de l'agriculture européenne à l'alimentation de l'Algérie dans son ensemble était négative : la vigne couvre 390.000 hectares, les cultures industrielles (coton, betteraves, sans même parler de l'alfa), qui ne sont pas transformées en Algérie, couvrent 40650 hectares, les agrumes et cultures maraîchères (exportés aux deux tiers) 4500 hectares. Le produit de 435.000 hectares est ainsi à peu près intégralement soustrait à la consommation indigène ; il représente 46 % en valeur de la production agricole... La contribution des terres de colonisation à l'alimentation des autochtones demeure nécessairement faible : la production agricole des colons, étant commercialisée dans sa presque totalité, n'atteint pas la masse des autochtones (environ 80 %), tenus à l'écart, sur leurs exploitations autarciques, du circuit de l'argent, et sert principalement à l'alimentation de la population urbaine" (II).

Le Plan de Constantine reconnaît que, hormis les cultures - d'exportation - ayant bénéficié de la protection de la puissance publique, toutes les autres (c'est à dire les cultures de consommation de base) ont connu au cours des dix dernières années la stagnation, sinon le recul, et ont fait l'objet d'importations de plus en plus massives comme l'indique le tableau page 89.

(I) Rappelons qu'en 1959, plus des 2/3 de la population algérienne vivait des activités agricoles.

(II) A. GORZ - op cit - p. 1153.

IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES
(en milliers de tonnes et en millions d'anciens francs)

	Moyenne 1952-54	Moyenne 1949-51	1955	1956	1957	1958	Valeur en 1958
Pommes de terre.....	70	77	113	134	157	192	4.680
Légumes frais.....	3,8	8,4	8,3	13,1	14,1	23,0	650
Légumes secs.....	4,6	8,6	8,5	10,9	11,8	27,8	2.170
Fruits autres que ba- nanes.....	6,5	11,4	15,6	16,3	13,2	26,8	2.250
Conserves de fruits et légumes.....	3,0	5,1	6,7	14,1	22,5	216	4.350
Produits laitiers...	17,7	22,9	25,6	33,4	42,1	30,2	14.300
Volaille.....	0,03	0,06	0,1	0,3	1,3	50,7	1.280
Conserves de viande..	4,2	5,9	6,7	9,5	12,7	2,4	6.400
Huiles alimentaires..	21,9	26,2	32,6	40,0	43,7	14,1	7.150
Graines oléagineuses	12,7	8,4	20,4	35,4	46,4	41,1	3.700
Sucre et sucreries...	114	140	170	178	221	45,8	19.100

"La production agricole algérienne, note le Plan de Constantine, n'a pas répondu dans ces dix années, à l'appel de plus en plus important de la consommation, qui aurait pourtant dû la stimuler" (I)

Le recours aux importations de biens alimentaires (joint aux importations de biens d'équipement) a déterminé un déficit croissant de la balance commerciale. De 1954 à 1957, le déficit est passé de 77 millions de francs à 211 millions comme l'indique le tableau suivant (II)

(I) Rapport Général du Plan de Constantine - p. 195. Le Plan note par ailleurs que les importations alimentaires représentent 66 milliards de fois en 1959, le quart de la valeur globale de la production agraire en Algérie.

(II) Source : Documents douaniers - cité par S. LABAUVIE : "L'Algérie et le marché commun" - thèse - Alger - 1959 - P. 97

	Importations :(en millions de Frs):	Exportations (en millions de Frs):	Déficit (en millions de Frs)
1954	217.724.107	140.298.111	77.425.996
1955	243.981.256	162.058.271	81.922.985
1956	272.694.014	150.114.047	122.579.967
1957	382.826.085	171.748.874	211.077.211
:	:	:	:

Les pouvoirs publics ont eu recours, pour combler le déficit et soutenir le taux de croissance de l'économie, à l'aide extérieure. Mais, note A. COTTA, même si le déficit du commerce extérieur était comblé par l'aide extérieure, le taux de croissance serait bien inférieur aux prévisions et compromis par le manque de produits alimentaires, l'aide extérieure devant être utilisée en priorité à l'importation de biens capitaux de production" (I).

Au total, l'accroissement de ces importations est le signe d'une dépendance alimentaire structurelle vis-à-vis de la Métropole, et les importations (sucre, café, produits laitiers, bois) n'étaient couvertes en 1954 qu'à concurrence de 64 % par les exportations (vin, liège, tabac,...).

§2 Les réorientations du Plan de Constantine :

a) La nécessité de mettre l'accent sur le caractère vivrier de l'agriculture est reconnue, et le Plan de Constantine définit ainsi le rôle de l'agriculture dans le développement économique de l'Algérie :

"En réalité, le caractère distinctif et essentiel de l'agriculture est son caractère vivrier, alimentaire au sens le plus strict, physiologique. La première et grande tâche de l'agriculture algérienne est de pourvoir aux besoins de la population, et pour commencer à ceux de cette fraction, encore nette-

(I) A. COTTA : "Les perspectives décennales du développement économique de l'Algérie et le Plan de Constantine" in Revue économique - Janvier 1959 - p. 945.

ment majoritaire, qui vit du travail de la terre" (Rapport Général - p. 198).

Il y a là affirmation du primat à accorder à la satisfaction des besoins sociaux par rapport à la recherche de la maximisation du revenu monétaire dans le choix des cultures à pratiquer.

Cependant, cet objectif est-il réalisable dans une économie dominée par le mode de production capitaliste (c'est le cas de l'Algérie) où l'activité économique est exclusivement orientée vers la recherche du gain monétaire, et où les décisions de production ne sont prises que compte tenu des perspectives de profit ?

En fait, dans l'agriculture comme dans toute autre sphère d'activité économique, la rentabilité économique et la satisfaction des besoins des masses sont deux finalités contradictoires ; et le Plan reconnaît là aussi que les cultures à forte valeur nutritive et constituant la consommation de base des masses rurales (élevages, céréales, ...) sont celles qui procurent le plus faible revenu à l'hectare, tandis que celles qui procurent un revenu élevé à l'hectare comme le tabac, la vigne, les agrumes, les légumes de primeur, sont des productions à valeur alimentaire nulle ou faible.

D'ailleurs, l'orientation générale retenue est contredite par le Plan lui-même qui déclare que les productions vivrières ne doivent l'emporter sur les productions à l'exportation "qu'à revenus et emplois sensiblement du même ordre à l'hectare" (p. 198). Comment dès lors concilier les deux critères quand on sait que toute une réglementation assure un revenu maximum précisément aux cultures exportables ?

b) Par ailleurs, le développement des cultures vivrières ne peut être conçu, d'après le Plan de Constantine, dans un espace économique fermé : "Prétendre conduire l'Algérie à

l'autarcie alimentaire serait absurde, et au surplus impossible" (p. 198). Le chapitre III du Plan de Constantine intitulé : "L'Union à la France et l'appui français au développement algérien" est très significatif à cet égard :

" La question (du développement) se pose pour l'Algérie en des termes très particuliers : elle est partie intégrante de la zone franc et appartient à l'espace douanier français, avec la Métropole et les départements d'Outre-Mer" (p. 55).

En clair, cela signifie que seront satisfaits en priorité les besoins exprimés par la Métropole. Plus précisément, c'est le capital métropolitain qui, en Algérie comme en France, déterminera les priorités en matière de développement des cultures dans le cadre d'une complémentarité entre les deux agricultures. Et ce sont les coûts, les perspectives de profit, la dimension des marchés, qui continueront à présider aux choix et aux orientations. De ce point de vue, le Plan de Constantine n'apporte pas d'innovation majeure par rapport à la politique agricole poursuivie antérieurement.

c) Une contrainte nouvelle est cependant prise en compte par le Plan de Constantine, avec la signature en 1958 du Traité de Rome créant la Commission Economique Européenne. Ce traité "vise essentiellement à l'instauration entre les six pays participants, Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays Bas, d'un Marché Commun caractérisé par l'élimination entre ses membres de tous les obstacles à la circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes et par l'instauration à l'égard des pays tiers d'un tarif douanier commun et l'établissement d'une politique commerciale commune" (I).

(I) Il est clair que cette intégration européenne déborde nécessairement vers les espaces coloniaux (notamment vers l'ensemble des colonies françaises) qui se trouvent ainsi amarrés globalement à l'économie européenne des Six. C'est cette réalité que traduit la notion d'Eurafrique économique.

L'intégration agricole est un des fondements de la Communauté : le caractère dissemblable des économies agricoles des pays membres (conditions naturelles, modes d'exploitation agricole différents) ont imposé une harmonisation des politiques agricoles visant à assurer, pour l'ensemble de la Communauté, la couverture totale des besoins agricoles. Cet alignement des politiques agricoles est concrétisé par la création d'une organisation commune des marchés et la coordination obligatoire des organisations agricoles nationales (II).

Dès lors, des conditions nouvelles se présentent à l'économie algérienne et plus particulièrement à son agriculture dont la restructuration est désormais pensée en fonction du vaste espace agricole ainsi créé. "C'est dans le cadre de l'élargissement des marchés opéré par la CEE, écrit Mr A. BENACHENHOU, que ces mesures (d'orientation de la population agricole) ont été prises. Il s'agit de faire de l'agriculture algérienne une agriculture complémentaire de celle des pays européens" (III).

C'est finalement en fonction de la recherche de cette complémentarité que seront dégagées les grandes directives économiques du développement agricole en Algérie. Les prévisions d'orientation des cultures ont été les suivantes :

(I) cf. sur ce point la thèse de S. LABAUVIE - op cit.

(II) A. BENACHENHOU : "La formation du sous-développement opcit. .

TABLEAU DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	Surface en		Production en		Gain de	
	1.000 hectares		1.000 quintaux		production	
	Moyenne 1955-59	Prévision 1964	Moyenne 1959-64	Prévision 1964	en 1.000 quintaux	en pour- centage.
Céréales.....	3.370	3.150	21.200	26.000	4.800	+ 23 %
Riz.....	1,3	2,0	66	100	34	+ 50 %
Légumes secs...	100	187	510	1.260	750	+ 140 %
Vin (1.000 Hl)...	373	390	15.500	16.000	500	+ 3 %
Agrumes.....	30	53	3.600	5.000	1.400	+ 40 %
Olives.....	120	155	1.500	1.650	150	+ 10 %
Figues.....	66	72	790	790	0	-
Fruits divers..	30	55	1.200	2.400	1.200	+ 100 %
Prod. maraîchère	85	108	8.500	13.500	5.000	+ 60 %
Tabac.....	21	22	135	265	130	+ 95 %
Coton.....	7	13	12	155	143	coeff13
Betterave.....	2	9	180	785	605	+ 340 %
Oléagineux.....	3	6	12	40	28	+ 230 %

Source : Rapport Général du Plan de Constantine - p. 254.

Ce tableau montre que :

1- Les superficies réservées aux céréales reculent (il s'agit en fait des superficies en blé tendre, pratiqué par l'agriculture capitaliste) et ce recul s'expliquerait par la faiblesse des rendements par rapport à ceux obtenus en Europe (I). Par contre, des gains de production de 480.000 tonnes sont attendus dans la période, en prévision du passage progressif de la

(I) Ces superficies doivent céder la place à l'élevage ovin et à l'arboriculture.

céréaliculture intensive.

2- La superficie ainsi que la production de vin restent approximativement au même niveau, l'interdiction des nouvelles plantations et le soutien des prix viticoles continuant à prévaloir comme par le passé (I). Il reste que la production de raisin de table et de raisin sec est encouragée du fait du déficit que connaît le Marché Commun pour ces produits.

3- Enfin, sont encouragées les cultures maraîchères et fruitières dont on entend organiser "rationnellement" le marché, et les cultures industrielles (tabac, coton, betterave) dont l'exploitation devient possible grâce à l'aménagement des grands périmètres d'irrigation : Bounemoussa, Haut Cheliff.

Au total, si on tient compte également du fait que la production animale est vivement sollicitée de par l'état (favorable aux producteurs) du marché de la viande en Europe, les prévisions suivantes ont été établies par le Plan de Constantine :

ACCROISSEMENT DU REVENU AGRICOLE
(en milliards de francs anciens)

	Période de référence	Prévision 1964
Production végétale.....	190	237
Production animale.....	55	72
Total.....	245	309

Source : Rapport Général du Plan de Constantine - p. 255.

Ce tableau fixe pour la période considérée un taux de croissance de la production agricole d'environ 23 %. Mais au profit de qui se fera l'accroissement de la production ? A la suite

(I) Notons que le vignoble algérien fournit un complément appréciable à la production française de vin et fait de la France le premier producteur mondial et le principal fournisseur de vin du Marché Commun.

de M. BYE, on doit s'interroger sur ce qui changera chez les hommes quand les statistiques auront changé. Il nous suffira alors de remarquer que :

- il s'agit pour une large part de la production agricole destinée soit à l'exportation, soit à l'approvisionnement des marchés urbains. De ce fait, l'accroissement attendu de la production agricole ne peut avoir qu'un effet marginal sur la consommation et le niveau de vie des masses rurales.

- De 168 millions de journées de travail en 1959, l'emploi agricole doit passer à 206 millions en 1964, soit un gain de 38 millions de journées de travail correspondant à un accroissement de 23 % durant la période. Mais nous avons déjà précisé que le Plan de Constantine ne prévoit pas de création d'emplois agricoles, mais seulement un accroissement du nombre de journées de travail pour un effectif supposé stable. Encore une fois apparaît l'absence d'impact positif de la politique agraire ainsi que la marginalisation des masses rurales, l'accroissement des journées de travail concernant exclusivement les périmètres riches, nouvellement irrigués et aménagés.

Nous nous sommes jusque là consacrés à la discussion d'une stratégie, celle du Plan de Constantine en matière de développement agricole. Notre démarche a consisté en un "décryptage" du discours économique dominant contenu dans le plan de façon à faire apparaître derrière ce discours, ce qu'il tente de nous voiler. Il nous a été possible de mesurer l'écart entre les objectifs explicites et les objectifs cachés (non dits), entre le texte et la réalité des faits, entre l'idéologie et le mouvement historique réel.

Il reste que notre "lecture" du programme agricole du Plan de Constantine restera insuffisante si nous ne la complétons par une étude des ressources affectées à la réalisation des objectifs tracés ainsi que du financement de ces ressources.

Section IV La politique d'investissement et de crédit :

&1 Remarques préliminaires :

1 Il nous faut rappeler qu'à partir de 1943, l'exacerbation des contradictions du développement capitaliste en Algérie (contradictions accentuées par la crise économique mondiale) et les effets qui en découlèrent : chômage croissant dans les villes et les campagnes, dégradation des conditions de vie de la majorité de la population musulmane), incitèrent le pouvoir colonial à promouvoir une politique économique nouvelle de "restauration de l'accumulation" selon les termes de Mr BENACHENHOU :

"A partir de 1943, le pouvoir politique français, conscient de la montée des antagonismes sociaux, de la nécessité de maintenir la stabilité politique que menace l'aggravation des conditions de vie dans les villes et les campagnes, va mettre en oeuvre une politique économique de restauration de l'accumulation du capital et de ses bases. Cette politique va prendre essentiellement deux formes : une tentative, largement avortée, d'intervenir dans les campagnes en vue de freiner le mécanisme de dépossession de la paysannerie et de "relancer" le secteur traditionnel ; une tentative de relancer et de trouver

de nouvelles voies d'accumulation du capital dans l'industrie" (I).

C'est dans cette perspective de restauration de l'accumulation qu'ont été élaborés et mis en oeuvre les "Réformes musulmanes" en 1943, et surtout les deux plans quadriennaux d'après-guerre (1949-1952, 1953-1956) dits de "modernisation et d'équipement" de l'économie.

Cette nouvelle orientation trouvera son support idéologique dans la thèse "industrialiste" qui va marquer désormais tous les textes de doctrine élaborés pendant la période. C'est ainsi que dans les "Perspectives décennales de développement économique de l'Algérie" (1957-1966), il est affirmé :

"Longtemps, l'industrie a été considérée comme un service à l'égal des transports et ne s'est développée que dans la mesure où l'importation était insuffisante ou impossible... L'industrie, considérée pendant et après la guerre comme un moyen de garantir à l'Algérie un approvisionnement minimum en cas d'isolement du pays, ce qui la rattachait encore à la notion de "service", est de plus en plus envisagée comme un moyen autonome de mise en valeur" (II).

2 A partir de 1956, avec la découverte du pétrole et du gaz au Sahara, un nouveau champ d'accumulation du capital s'ouvre en Algérie, celui des hydrocarbures. Cependant, l'accumulation dans ce secteur est très largement compromise par l'éclatement, en novembre 1954, de la guerre de libération nationale. Il s'agit dès lors, pour le pouvoir colonial, de lancer un train de mesures socio-économiques afin d'assurer la stabilité sociale nécessaire à la poursuite de l'accumulation dans les hydrocarbures : c'est l'objectif que visent non seulement les actions menées dans le secteur agricole (Réforme agraire, Regroupements,..) mais aussi toutes celles qui concernent

(I) A. BENACHENHOU : "Formation du sous-développement en Algérie" - p. 276.

(II) cité par A. BENACHENHOU - op cit - p. 304 ; souligné par nous, M.B.

la scolarisation, l'habitat, la santé, etc... La structure des investissements du Plan de Constantine que nous examinerons maintenant porte précisément la marque de cette nouvelle orientation de la politique économique (I).

§2 La structure des investissements du Plan de Constantine :

Pour toute la période du Plan, le montant des investissements nets s'élève à 1900 milliards de francs, (2150 milliards si on y inclut les renouvellements). Le Plan de Constantine présente ainsi la décomposition par secteurs des investissements globaux (II)

(I) L'analyse de la structure des investissements est d'autant plus importante que celle-ci constitue la partie la plus concrète et la plus éloquente quant aux objectifs réels poursuivis par le Plan.

(II) Il s'agit, précise le Plan, de "tous les investissements à effectuer dans la période quinquennale, que l'origine du financement soit publique ou privée, algérienne, métropolitaine ou étrangère ; l'autofinancement des entreprises, et même certains investissements complémentaires en travail (agriculture) y sont inclus à côté des financements budgétaires, des crédits bancaires, des emprunts sur le marché financier, ou des épargnes individuelles" - Rapport Général du Plan de Constantine p. 415.

C'est un organisme nouveau, la Caisse d'Equipement pour le Développement de l'Algérie (CEDA), créée le 17 mars 1959, qui est l'instrument financier de mise en oeuvre du Plan. Etablissement public, la C.E.D.A est chargée :

- de mobiliser la majeure partie des ressources de financement et de veiller à son bon emploi
- de rassembler et de mettre en oeuvre les ressources publiques
- de contracter des emprunts et d'orienter l'épargne privée vers le financement des investissements à réaliser en Algérie.

D'autre part, le schéma approximatif suivant du financement des investissements à réaliser par la CEDA fait apparaître une très large contribution des investissements publics, et au sein de ceux-ci, une forte participation du concours métropolitain :

. Investissements publics :	
1° contribution de la Métropole.....	730
2° effort propre du budget algérien, emprunts locaux du Trésor algérien, collectivités algériennes.....	270
3° Etablissements semi-publics.....	100

INVESTISSEMENTS NETS

(pétrole exclu, en millions de nouveaux francs)

I <u>Agriculture et hydraulique</u> :		
Agriculture et rénovation rurale.....	1.450)	
Hydraulique.....	980)	3.680
Travaux ruraux D.E.L.....	1.250)	
II <u>Energie</u> :		
Programme général.....	850)	1.300
Tranche grands projets industriels...	450)	
III <u>Industrie</u> :		
Grands projets.....	1.050)	3.200
Autres industries.....	2.150)	
IV <u>Equipement des entreprises</u> :		
de bâtiments et travaux publics.....	500)	
de transports, sauf chemins de fer...	300)	1.520
de services.....	720)	
V <u>Infrastructures de communications</u> :		
Réseau routier.....	800)	
Chemins de fer, y compris matériel...	370)	
Ports maritimes.....	230)	2.010
Aérodromes.....	190)	
Postes de télécommunications.....	420)	
VI <u>Action éducative, sanitaire et sociale</u> :		
Formation des hommes (équipements)...	1.230)	1.570
Equipement sanitaire.....	340)	
VII <u>Equipement administratif</u>		
		670
VIII <u>Logement et aménagement urbain</u> :		
Logement.....	3.900)	4.980
Aménagement urbain.....	1.080)	
Total général.....		18.930

La "lecture" de ce tableau n'est pas aisée. D'une part, il comprend non seulement les investissements publics, mais aussi les investissements privés, ce qui confère au Plan un caractère plus indicatif qu'impératif. D'autre part ne sont pas inclus les investissements prévus dans le secteur des hydrocarbures dont on a vu pourtant qu'il constitue, pour la période du Plan, le secteur clé de l'accumulation du capital.

L'analyse critique de ce tableau nous révèle toutefois un double mythe entretenu par le Plan : le mythe de l'industrialisation et celui de la Renaissance du bled :

1- Le mythe de l'industrialisation :

Globalement, il apparaît qu'une place appréciable est réservée aux dépenses dites d'infrastructure (infrastructure de communication, mais aussi construction de logements, administration, éducation et formation...). Ces dépenses, réputées non directement productives, bénéficient, du fait qu'elles sont concentrées dans la région cotière pour l'essentiel, aux citadins ainsi qu'aux entrepreneurs industriels et agricoles du secteur "moderne" auxquels elles assurent la réalisation d'économies externes aux frais de l'Etat.

De plus, les investissements d'infrastructure sont nécessairement générateurs d'emplois non durables et ne contribuent donc que très partiellement à l'élargissement du marché intérieur, base de tout processus d'industrialisation.

S'agissant des investissements industriels, on remarque que la plus forte enveloppe financière est allouée au secteur des Bâtiments et Travaux publics, et l'industrie proprement dite ne reçoit qu'une part médiocre (16 %) des investissements globaux.

suite p. 100 (II) :	1.100
. Investissements privés.....	900
	<hr/>
	2.000 milliards de francs

source : les documents de la "Revue des deux mondes" - n° 6 - juillet 1959.

Il s'agit surtout d'industries alimentaires, matériaux de construction, textiles, c'est à dire des industries substitutives d'importation pour l'essentiel. Or il est clair que le modèle de substitution à l'importation ne peut fonctionner que si les industries implantées localement bénéficient d'une protection contre la concurrence des entreprises étrangères, ce qui n'est pas le cas pour l'économie algérienne, intégrée en une Union douanière à l'économie française.

D'autre part, le nombre d'emplois à créer par ces industries, on l'a vu, est dérisoire : un quart de l'ensemble des emplois prévus par le Plan.

Absence de protection douanière, faiblesse des emplois durables à créer : la politique économique du Plan de Constantine - à la lumière de l'orientation des investissements - ne peut favoriser l'élargissement du marché intérieur et l'élévation des capacités de consommation dans les villes et les campagnes. Il s'agit bien plutôt, comme l'écrit Mr A. BENACHENHOU :

"d'augmenter le volume d'emplois dans les villes en vue de faire face à l'accroissement des effectifs des hommes en âge de travailler et de résorber partiellement le chômage urbain. Aussi bien, cette politique économique recherche-t-elle, plus que la restauration des bases de l'accumulation du capital, l'élévation du niveau d'emploi dans les villes en vue d'assurer la stabilité sociale. Cette élévation de l'emploi a été recherchée dans les directions où aucun intérêt ne pouvait être affecté : industrie du bâtiment, administration, émigration vers la France" (I).

2. Le mythe de la Renaissance du bled :

Si on se souvient que la première orientation majeure du Plan de Constantine a été la Renaissance du bled, force est de constater que du point de vue de l'allocation sectorielle des ressources, cette priorité n'est nullement respectée : l'a-

(I) A. BENACHENHOU - op cit - p. 318.

griculture dans son ensemble ne bénéficie que de 3,68 milliards de NF, soit 19 % des investissements globaux, tandis que le programme de Rénovation rurale proprement dit ne reçoit qu'une enveloppe de 1,45 milliards NF, soit 7 % de l'ensemble.

C'est cette contradiction que relève Mr PARODI quand, analysant la structure des investissements agricoles en 1960, il écrit :

"Le monde rural dont on reconnaît qu'il intéresse 70 % de la population algérienne, n'aura reçu que 52 milliards de crédits d'équipement sur les 253 devant être investis dans les divers secteurs" (I).

Mais plus encore que la disproportion entre les investissements agricoles et ceux affectés aux autres secteurs, c'est la structure des investissements agricoles elle-même qui mérite de retenir l'attention. Il apparaîtra alors que si l'accumulation du capital est recherchée en dehors de l'agriculture, celle-ci n'est pas négligée pour autant; mais les efforts financiers consentis à ce secteur s'orientent principalement vers l'agriculture capitaliste, conduisant et accentuant ainsi la politique "dualiste" du pouvoir colonial. C'est en tout cas ce qui se dégage à l'examen des actions en direction de l'équipement hydraulique d'une part, des Dépenses d'Équipement Local (D.E.L) d'autre part.

a) Le programme d'équipement hydraulique :

Le problème de l'équipement hydraulique se pose en Algérie - comme dans tout le bassin méditerranéen - avec une acuité particulière quand on sait l'insuffisance des précipitations dans ce pays - sauf dans les régions du Tell - et leur mauvaise répartition dans l'année. C'est ainsi que Mr Marc Ollivier note que "3 % du territoire national seulement reçoit des précipitations pour permettre la mise en valeur sans

(I) M. PARODI - op cit - p. 66.

irrigation" (I).

Or, jusqu'en 1959, l'effort consenti par la colonisation en vue de mobiliser les ressources hydrauliques disponibles a été médiocre, et à cette date, 40 % seulement des surfaces réputées irriguables étaient effectivement irriguées. Plus précisément, à la veille du Plan, environ 100.000 hectares de terres étaient irriguées, alors que les barrages existant devaient théoriquement irriguer 250.000 hectares.

Les réalisations projetées par le Plan dans ce domaine nécessitent un investissement total de 980 millions NF répartis entre les postes suivants : grande infrastructure hydraulique, aménagement de périmètres classés, aménagement de points d'eau.

La grande infrastructure hydraulique absorbe à elle seule 235 millions NF, soit près du quart de l'ensemble.

(I) Marc Ollivier : "Politique agraire en Algérie : Evolution et perspectives" - thèse - Grenoble - 1972 - p. 6

INVESTISSEMENTS A PREVOIR POUR LA GRANDE INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE

(RAPPORT GENERAL DU PLAN DE CONSTANTINE P. 156)

GRANDE INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE (EN MILLIONS DE N.F)

OPERATIONS	Période d'exécution	INVESTISSEMENT	
		1959/63	1964 et au-delà
Barrage de meffrouch	1956/61	40	
Surélévation Bakhadda	1959/61	5	
Barrage Bcu Namonssa	1960/63	40	
Conduite de Bône	1961/63	50	
Seconde conduite d'Oran	1961/63	50	
Barrage du Fergong	1961/63	20	
Alimentation philippeville	1963/64	10	
B. de Md Ben Aouda	1963/68	20.....	76
B. Ksob	au delà de	12
B. Isser d'Alger	1963	140
Adduction d'Alger	idem	100
B. Isser d'Oran	idem	70
B. Rion ou sly	idem	50
TOTAL		<u>235</u>	<u>448</u>

Quant à l'aménagement des périmètres classés, il mobilise pour la période un investissement de 216,4 millions NF, soit à peu près l'équivalent des ressources allouées à la construction des grands barrages.

Qu'il s'agisse de la construction de barrages ou de l'aménagement de périmètres à irriguer, on constate que les investissements sont orientés surtout vers la réalisation de

grands projets très coûteux et ne bénéficiant en fait qu'à l'agriculture capitaliste et aux grandes zones urbaines d'Alger, Oran, Annaba. Par exemple, les deux tiers des 120 millions de mètres cubes d'eaux retenus par le barrage Bounemoussa dans la plaine d'Annaba seront destinés à l'irrigation de 20.000 hectares des cultures riches de la plaine.

"Il serait facile de montrer, écrit M. PARODI, que dans le domaine de l'hydraulique, comme dans le secteur de l'industrialisation, priorité est donnée aux "grands projets", au sensationnel, au spectaculaire, au détriment des petits projets beaucoup moins coûteux, immédiatement rentables et qui profitent directement au plus grand nombre. En matière de travaux d'hydraulique en particulier, tout se passe comme si les services de l'hydraulique ne s'intéressaient nullement à un projet, dès lors qu'il ne coûte pas au moins quelques dizaines de millions de francs anciens" (I).

Nous verrons que dans le cadre des crédits DEL, 235 millions de NF sont affectés au titre de la petite hydraulique. Cette masse, destinée théoriquement au plus grand nombre des exploitants agricoles, équivaut exactement au volume d'investissement alloué à la seule grande infrastructure hydraulique pour la période du Plan.

Au total, seul l'aménagement de points d'eaux pastoraux semble échapper à l'emprise de la grande exploitation agricole coloniale. Mais les fonds alloués à ce poste - 35 à 40 millions NF - sont dérisoires par rapport au volume des investissements en matière hydraulique. "Encore un domaine - l'hydraulique - où les travaux d'infrastructure profitent presque exclusivement à l'agriculture capitaliste. La petite hydraulique intéressant essentiellement la paysannerie algérienne est négligée. Pourtant l'agriculture traditionnelle est celle qui souffre le

(I) M. PARODI - op cit - p. 67.

plus du manque d'eau étant donné la qualité des terres par elle occupées" (I).

Encore une fois, transparait la politique discriminatoire du Plan de Constantine privilégiant systématiquement le secteur agricole "moderne", tournant le dos à cette partie de l'agriculture qui fait vivre la majorité musulmane.

b Les Défenses d'Équipement local (D.E.L.) :

Les D.E.L., créés par décision du 17 décembre 1959, s'inscrivent dans le programme général d'équipement collectif de l'agriculture algérienne, équipement collectif dont on reconnaît le caractère indispensable au progrès social et économique.

Ces dépenses sont présentées par les promoteurs du Plan comme une aide financière octroyée aux 1200 communes rurales en Algérie en vue de promouvoir la Renaissance du bled.

Par rapport aux Travaux d'Intérêt Commun (T.I.C.) auxquels elles succèdent, les D.E.L. avaient pour mission :

- la remise en valeur des terres qui, dans le cadre des communes rurales, sont abandonnées ou mal exploitées, le but final étant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

- l'attribution de subventions qui ne seront pas limitées, comme pour les T.I.C., aux travaux de voiries et d'adduction d'eau. Pourront désormais être subventionnés les aménagements et les équipements agricoles, l'habitat rural, les constructions administratives des communes.

- l'allègement des procédures budgétaires pour permettre aux communes rurales d'exercer librement leur choix entre les travaux d'équipement ; chaque commune aura à orienter ses dépenses selon ses propres besoins (II).

(I) A. SADMI - op cit - p. 117.

(II) Voir le bulletin de la CEDA : "Rapport sur l'exécution du programme d'équipement de l'Algérie" - 1960 - p. 31.

Durant la période du Plan, les crédits D.E.L sont répartis selon les rubriques et dans les proportions suivantes (I) :

DEPENSES D'EQUIPEMENT LOCAL
(en millions de nouveaux francs)

Rubriques	1959	1960	1961	1962	1963	Total.
Equipement communal.....	-	16	35	45	60	156
Habitat rural.....	30	45	50	50	50	225
Voirie locale.....	64	50	65	80	95	354
Petite hydraulique.....	14	41	55	60	65	235
Travaux agricoles.....	-	21	30	40	50	141
Divers.....	57	73	78	83	73	364
Total.....	165	246	313	358	393	1.475

Ceci correspond, pour l'ensemble de la période, à la répartition suivante entre les différents types d'équipement :

- travaux de voirie..... 32 %
- construction de logement..... 26 %
- aménagement hydraulique..... 20 %
- construction administrative..... 11 %
- équipement et travaux agricoles... 11 %

Source : Bulletin de la C.E.D.A. - op cit - p.32

Ces tableaux appellent trois remarques :

1- Les crédits alloués sont presque exclusivement destinés à financer des travaux d'infrastructure : habitat rural, équipement communal, voirie locale. Ce programme d'équipement local ne vise donc pas directement l'accroissement de la production en milieu rural. Pire encore : la rubrique "Divers" absorbe

(I) Rapport Général du Plan de Constantine - p. 186. On peut observer que le total des crédits D.E.L (145 millions NF) ici

une masse importante des crédits DEL ; or cette rubrique concerne ce que la Plan appelle "les crédits pour l'amélioration des regroupements", autrement dit des opérations visant, on l'a vu, le déracinement et l'isolement des populations rurales.

2- On relève que les investissements en "équipement et travaux agricoles", destinés à soutenir directement la production, se réduisent à 11 % de l'ensemble. Ceci interdit d'interpréter l'action de l'Etat par le biais des D.E.L. comme une opération d'aide à la grande masse des petits paysans. C'est d'ailleurs à la même conclusion qu'aboutit M. PARODI au terme d'une analyse plus précise de la ventilation des crédits DEL pour les années 1959 et 1960. Celle-ci est la suivante :

	1959	1960
- Petit équipement agricole.....	860	21.000
- Equipement hydraulique.....	35.840	53.500
- Viabilité.....	57.640	50.000
- Habitat rural.....	37.200	56.800
- Equipement administratif et social.....	14.640	24.840
- Chemins ouverts par le Génie militaire..	27.550	23.000
- Regroupements et dépenses exceptionnelles	64.390	71.000
- Crédits non ventilés.....	15.000	-
	253.120	300.140

(en milliers de NF)

L'auteur observe alors que "le seul investissement productif y est représenté par l'article premier : "Petit équipement agricole". Cet article représente 0,33 % des crédits DEL en 1959 et 17 % en 1960" (I).

(I)-suite de la p. 109- avancé ne correspond pas exactement à celui contenu dans le tableau de répartition globale des investissements nets du Plan de Constantine (1250 millions NF). Cela est dû au fait que le tableau p. 109 inclut également les travaux de petite hydraulique agricole que l'on retrouve dans la répartition des investissements globaux sous la mention : "Hydraulique".

(I) M. PARODI - op cit- p. 67. "Il est à noter en effet, écrit-il, que les travaux de petite hydraulique agricole sont contenus dans l'article 1er et non dans l'article "Equipement hydraulique" qui n'intéresse que les travaux d'adduction d'eau de consommation".

3- En réalité, les DEL sont conçus pour répondre à un double objectif : il s'agit d'une part de fournir à l'administration un soutien financier pour mener l'opération de regroupement des populations, et d'autre part d'ouvrir des "chantiers de travail" susceptibles d'occuper, à titre occasionnel, une main d'oeuvre inemployée. Mais ces crédits, n'ont eu - et ne pouvaient avoir - qu'un faible impact sur l'emploi et plus généralement encore sur le niveau de vie des populations rurales (I).

Au total, on voit que ni le programme d'équipement hydraulique, ni les Dépenses d'Équipement Local n'avaient pour objectif réel la "relance" du secteur agricole traditionnel : le programme hydraulique parce qu'il visait surtout à restaurer l'accumulation du capital dans l'agriculture et à alimenter en eau les zones urbaines, les crédits D.E.L. parce que, axés sur l'équipement infrastructurel des communes rurales, poursuivaient une action à la fois de prestige, de stabilité sociale et de récupération des paysans algériens largement acquis au mouvement nationaliste.

Le thème de la "Renaissance du bled" lancé par les rédacteurs du Plan de Constantine apparaît bien comme un mythe derrière lequel se cache une volonté de perpétuer l'intégration économique et politique de l'Algérie à la France.

Or, à l'orientation générale des investissements ainsi exposée se superpose une politique de crédits qui, poursuivant pratiquement les mêmes objectifs, apparaîtra comme un complément nécessaire à celle-là.

§3 La politique de crédits agricoles du Plan de Constantine :

Durant toute la période ayant précédé le Plan de Constantine, la bourgeoisie agraire coloniale avait pu, grâce à

(I) Voir l'article de M. PARODI "Surpopulation et développement en Afrique du Nord" in "Economie et Humanisme" - janvier-février 1962.

l'appui constant du pouvoir politique, constituer un réseau complexe de crédits calqué sur le système métropolitain, et lui permettant de monopoliser à son profit l'essentiel des moyens financiers nécessaires à l'accumulation du capital (I).

De ce système de crédits, la plupart des exploitants algériens étaient exclus. Déjà en 1898, le Directeur de la Banque d'Algérie lui-même le reconnaissait :

"Il ne faut pas espérer, affirme-t-il, que le crédit aille jamais aux indigènes, étant donné l'absence irréparable de garanties à laquelle se heurte dans cette classe d'emprunteurs. En dehors de ce qu'ils peuvent présenter à l'hypothèque, quand ils sont détenteurs de titres de propriété privée, ils n'ont rien à offrir au crédit, pas même l'honnêteté" (II).

A partir de 1947, la Caisse de Crédit Agricole Mutuel (CACAM), créée en 1935, devenait l'instrument privilégié d'aide au capitalisme agraire en facilitant, surtout à la fraction dominante du capital colonial, l'accès aux équipements essentiels ; la CACAM recueille, par l'intermédiaire de ses caisses régionales, les disponibilités des exploitants agricoles et leur permet de financer une partie de leurs investissements, les fonds étant puisés soit sur des ressources propres, soit sur des dotations de l'Etat et des ressources d'emprunts. L'autre partie des investissements est financée par des prêts bancaires octroyés par les institutions classiques de crédits implantées en Algérie : Crédit Lyonnais, Crédit foncier et agricole d'Algérie,...

Qu'il s'agisse des banques ou de la Caisse agricole mutuelle, il faut relever le caractère très sélectif, voire discri-

(I) Cette monopolisation du système de crédits s'ajoute à la monopolisation des moyens budgétaires organisée par les "Délégations financières" dont on a vu (1^o sous-partie) qu'elles fonctionnaient au profit exclusif de la grande bourgeoisie agraire coloniale.

(II) Cité par A. BENACHENHOU - op cit - p. 147-148. Précisons que cette exclusion touchait également en partie la petite et moyenne colonisation.

minatoire qui préside à la répartition des crédits consentis par ces organismes. R. LEQUY note par exemple "qu'en fait, c'est 80 % des agriculteurs européens et 4 % des agriculteurs musulmans qui se partagent la masse des 67,7 milliards de prêts de toute nature distribués par les Caisses de crédit agricole" (I).

La raison est que ces organismes fonctionnent selon la même logique que celle qui prévaut en Métropole en la matière, et qui consiste à faire assortir l'octroi de prêts de conditions de solvabilité très sévères. Ainsi s'explique la marginalisation des petits paysans pauvres pour qui les garanties de remboursement sont minimales.

Dans le même temps, est élaborée et mise en oeuvre une politique dite du Paysannat rendue nécessaire par la dégradation des conditions de vie de la paysannerie et l'exode rural. Cette politique s'appuie sur la Société Indigène de Prévoyance (SIP) dont l'objet est ainsi défini par l'article 2 du statut portant sa création :

- Venir en aide, par des secours temporaires, aux indigents, ouvriers agricoles ou cultivateurs pauvres, gravement atteints par les maladies ou les accidents.

- Permettre, par des prêts annuels, en nature ou en argent, aux indigènes, fellahs ou khammès, de maintenir ou de développer leurs cultures, d'améliorer ou d'augmenter leur outillage ou leurs troupeaux.

Ainsi, la SIP est pensée comme un organisme dispensateur de secours à la paysannerie pauvre. Michel Lannay note à ce sujet :

"la SIP est née d'une loi, au moment où le gouvernement s'aperçut qu'il fallait faire quelque chose pour réduire la misère que la colonisation avait fait naître : la dangereuse recrudescence du vagabondage, de la béchera, l'exigeait. Mais il n'était pas question de supprimer la misère"... (II).

(I) R. LEQUY - op cit - p. 54.

(II) M. LANNAY - op cit - p. 229.

En 1952, la Société Agricole de Prévoyance (SAP) succède aux SIP, Conçue comme un organisme d'aide au petit fellah, elle se veut la principale institution de répartition des crédits ruraux. Mais son domaine d'intervention est plus large puisqu'elle est chargée de :

- vendre aux adhérents, à des prix avantageux, semences, plants, engrais.
- accorder le matériel mécanique (tracteurs, outils) dont elle dispose.
- stocker et commercialiser les récoltes des adhérents.

Le changement d'appellation survenu en 1952 ne peut être interprété comme un changement d'orientation : de la SIP à la SAP, il s'agit en fait d'une continuité dans la politique d'assistance poursuivie par le pouvoir colonial. Et M. LAUNAY, présentant cet "étrange parasite" qu'est la SAP, écrit :

Quels que soient les périodiques changements de dénominations officielles, le fellah appelait SIP, depuis 1893, la Société Indigène de Prévoyance, et ce n'est pas le décret psychologique et politique du 28 août 1952 qui, proscrivant le terme d'"indigène" devenu méprisant, et transformant la SIP en SAP, Société Agricole de Prévoyance, changea l'opinion et le vocabulaire du fellah" (I).

D'autre part, il y a lieu de relever que les moyens financiers dont disposent les organismes chargés de financer le secteur capitaliste sont sans comparaison avec ceux de la "Section Crédit" des SAP. Le tableau suivant donne la mesure de cette disproportion pour l'année 1955 :

(I) M. LAUNAY - op cit - p. 229.

unité : Millions de francs.

	court terme	moyen et long : terme	Total
1- Banque	95.248	31.398	126.644
dont Agriculture	30.073	9.387	39.460
2- Crédit agricole mutuel	62.341,2	2.635,4	64.976,6
3- Sociétés agricoles de Prévoyance	1.721,1	901,4	2.628,5

Source : Annuaire statistique de l'Algérie - 1955 - p. 209 à 214 -
cité par A. Benachenhou - op cit - p. 282.

"Ainsi, pour 500.395 adhérents les SAP distribuent 2628,5 millions de francs, soit 2,5 % des 104.436 millions de francs distribués aux 52.000 propriétaires fonciers qui pouvaient accéder aux guichets des banques et au crédit mutuel. La disproportion est tellement considérable qu'on est en droit de dire qu'il n'y a même pas l'amorce d'une politique agraire" (I).

Enfin, les SAP, de par leurs statuts, étaient gérées non par des agriculteurs, mais par des administrateurs recrutés parmi des agents-comptables profondément imprégnés de l'esprit de "rationalité" et de rentabilité dans le fonctionnement de l'institution. Dès lors, une contradiction apparaît entre le double rôle de promoteur du secteur "traditionnel" et celui de banquier que joue la SAP :

"C'est le personnage de banquier qui l'emporte au détriment du promoteur de l'agriculture... Il s'ensuit que le directeur de la SAP est amené à sélectionner soigneusement ses sociétaires et à ne retenir que ceux qui offrent le plus de garanties... la logique de ce système aboutit à laisser dans l'abandon le plus complet les fellahs les plus déshérités" (II).

(I) A. BENACHENHOU - op cit - p. 282.

(II) M. LAUNAY - op cit - p. 233.

Avec le Plan de Constantine, une réforme des SAP est entreprise, portant sur la création en leur sein de coopératives touchant non plus des individus isolés, mais des groupes d'individus.

Dans une conférence à Alger le 8 décembre 1959, Monsieur PELISSIER, Directeur de l'agriculture et des forêts, écrit :
"Pour qu'elles puissent faire bénéficier de leurs services le plus grand nombre de fellahs, les SAP doivent susciter la création ou recevoir l'adhésion de groupements coopératifs d'un type nouveau : les "Sections Coopératives agricoles du Plan de Constantine", connues sous le nom de S.C.A.P.C.O.

Or celle-ci, placées sous la tutelle absolue des SAP à tous les niveaux, ne purent fonctionner selon une logique différente que celle - bureaucratique - déjà mentionnée à propos de la tutelle. C'est pourquoi, très vite - et comme les SAP - elles furent discréditées aux yeux des petits paysans. S'il est exact, comme l'affirme Pelissier, que leur nombre est passé d'environ 30 en 1959 à environ 100 en 1960, il est tout aussi vrai qu'elles ont été instituées essentiellement dans les villages de regroupement :

"théoriquement, l'initiative (de constitution des SCARPO) est laissée aux internés ; en fait, les officiers des SAS (Sections Administratives Spéciales) organisèrent ces coopératives... Ces expériences sont aidées financièrement et guidées par l'Administration (le mot "imporées" à la place du mot "guidées" illustre mieux la réalité). Dans le contexte politique actuel, la coopérative restera sous forme d'expérience ; ce sont des expériences isolées, elles ne font pas partie intégrante du plan de développement agricole" (I).

Certes, la mise en application du Plan de Constantine va permettre le renforcement des moyens humains, matériels et financiers des SAP : extension du domaine d'intervention des

(I) Khadidja FARES : "Expériences coopératives en Algérie" - 3 juin 1960, dactylographié p. 68-69, cité par M. LAUNAY -op cit- p. 252.

moniteurs agricoles, extension des parcs de matériels et ateliers de réparation des SAP, accroissement des subventions au titre du budget de fonctionnement et d'équipement (I).

Mais fondamentalement, c'est le même financement de type dualiste qui se poursuit, les mêmes critères d'accès au crédit qui sont reproduits, reproduisant du coup les mêmes disparités qu'auparavant. En témoigne le tableau suivant donnant la répartition des crédits consentis par la CACAM et les SAP entre 1959 et 1962 :

unité : millions N.F.

1959				1960			
: CT	MT/LT	Subv.	Total	: CT	MT/LT	Subv.	Total
CACAM : 577,81	27,26	-	605,07	: 819,13	25,37	-	845,29
S A P : 26,51	6,98	0,34	33,83	: 30,30	12,73	0,84	43,87

1961				1962			
: CT	MT/LT	Subv.	Total	: CT	MT/LT	Subv.	Total
CACAM : 655,54	24,6	-	660,86	: 61,47	18,81	-	80,28
S A P : 26,17	13,72	-	39,39	: 86,19	8,45	-	94,64

Source : A. BOUKHARI : "Stratégie de développement et financement de la Révolution agraire" Mémoire DES - 1976 - p. 57.

On peut dès lors conclure qu'à l'égard des petits fellahs, le pouvoir colonial pratique davantage une politique d'assistance qu'une politique de crédit. Privés des facilités d'accès aux sources classiques de financement, ceux-ci n'ont d'autre possibilité

(I) Voir sur ce point l'article de L. Milcent, Commissaire au Paysan-
nat et au SAP, in "Ce que sont : le Paysannat et le SAP" - 1959.

que le recours au crédit usuraire dont on a vu qu'il constitua tout au long de la colonisation un des mécanismes essentiels d'expropriation de la paysannerie.

* **

*

EN GUISE DE CONCLUSION A LA 1^o PARTIE :

Il nous faut, nous semble-t-il, au terme de cette première partie, récapituler les résultats essentiels auxquels nous sommes parvenus et formuler quelques remarques que l'exposé de ces résultats appelle.

Nous avons tenté d'abord de montrer que l'histoire de la colonisation en Algérie est celle de l'accumulation du capital colonial rendue possible par un double processus - dialectique - de concentration agraire d'une part, de transformation de la majorité des agriculteurs algériens en paysans sans terre et sans travail d'autre part. Il nous est alors apparu que l'accumulation du capital colonial ne pouvait se poursuivre qu'au détriment des besoins matériels et culturels du peuple algérien.

Cette approche nous a permis d'affirmer, contre la thèse dualiste, que le sous-développement n'est nullement une "survivance du passé", un "archaïsme" antérieur à la pénétration du capitalisme en Algérie ; il n'est pas non plus le résultat de l'isolement d'une partie de l'économie par rapport au système capitaliste, et donc l'effet d'une intégration partielle à ce système. Nous avons voulu montrer qu'au contraire, le système économique algérien a été transformé et intégré dans son ensemble au système capitaliste mondial, et que c'est cette intégration qui fonde le sous-développement. Ainsi, le "dualisme" économique et social observé n'est qu'un "effet de surface" résultant de la nature contradictoire du capitalisme, exprimée par la loi du développement inégal.

Dans la 2^o sous-partie, l'attention a été centrée sur la nature et la portée de la politique agraire du Plan de Constantine comme "moment" de notre histoire coloniale. La question posée portait sur les capacités du Plan de Constantine à résoudre la situation de crise économique - et donc politique et sociale - que vit l'Algérie à cette époque.

La question renvoie à la conception du développement économique du Plan, et donc à la mise à jour de son soubassement théorique et méthodologique. Celui-ci repose sur une vision dualiste des problèmes économiques. A ce propos, M. Raffinot et P. Jacquemot écrivent :

"Une conception dualiste de la formation sociale algérienne est à la base de toute la construction et permet d'orienter les choix (Plan de Constantine). Puisque deux communautés et deux secteurs distincts coexistent en toute autonomie, la recherche des solutions ou "retard" de l'une des communautés et de l'un des secteurs ne peut en toute logique être trouvée qu'indépendamment de l'"avance" de l'autre communauté et de l'autre secteur" (I).

De fait, l'examen des principaux aspects de la politique agraire mise en oeuvre (Réforme agraire, orientation culturelle, orientation des investissements, etc...) a révélé que les actions menées en direction de la "Renaissance du bled" étaient entreprises sans que soient remis fondamentalement en cause les intérêts du capital agraire colon et ceux du capital industriel métropolitain. Cela nous a conduit à penser que la finalité réelle du Plan n'était ni la liquidation du chômage, ni le relèvement durable du niveau de vie des masses rurales (II). Il s'agissait surtout de soutenir l'accumulation du capital d'une part, de prendre des mesures destinées à stabiliser politiquement et socialement les campagnes d'autre part.

De ce point de vue, le Plan de Constantine ne diffère pas des plans de relance de l'activité économique mis en oeuvre depuis la Grande crise ("Réformes musulmanes" de 1943, Plans quadriennaux d'équipement et de modernisation de 1949 à 1956).

(I) Marc RAFFINOT et Pierre JACQUEMOT : "Le capitalisme d'Etat algérien" - Maspéro - 1977 - p. 35.

(II) A. SAVARY a écrit à ce sujet : "En ce qui concerne le relèvement du niveau de vie, il a été indiqué... que le niveau de vie moyen des masses musulmanes rurales - 73 % de la population mu-

Cependant, par rapport à ces Plans, le Plan de Constantine était marqué d'une double originalité : une détermination beaucoup plus forte à assurer la stabilité sociale, et une ~~réorientation~~ réorientation massive des investissements vers le secteur pétrolier.

§1 La stabilité sociale :

Les mesures de stabilité sociale ont dépassé en ampleur celles qui ont été prises auparavant : développement des infrastructures, scolarisation, habitat, santé, ... Cela tient surtout à la situation de guerre : il fallait faire accepter aux militants du FLN et de l'ALN la "paix des braves" proposée par De Gaulle ; il fallait aussi montrer aux algériens dans leur ensemble que l'intégration de l'Algérie à la France pouvait aboutir à faire bénéficier l'ensemble des habitants de l'Algérie des bienfaits de la "Civilisation française" (I).

Cette politique de stabilité sociale a peut-être contribué à améliorer les conditions de vie d'une petite minorité urbaine, mais ne pouvait concerner la grande majorité des masses rurales. De plus, elle aura contribué à la création d'emplois substantiels. Mais ces emplois, créés dans les BTP et les services administratifs, étaient évidemment temporaires et de ce fait, ne pouvaient avoir qu'un faible impact sur le chômage structurel que connaissait l'économie algérienne.

§2 L'accumulation du capital pétrolier :

(suite note (II) p. 120)... sulmane algérienne - ne représentait que 10 % environ du niveau de vie moyen en France. Or, une hausse de 5 % par an du niveau de vie des masses rurales musulmanes - soit 60 % en 10 ans - porterait leur niveau de vie, par rapport au niveau de vie moyen français en début de période, de 10 à 16 % ; autrement dit, non seulement au bout de 10 ans le chômage resterait très important, mais l'écart entre le niveau de vie des deux communautés resterait considérable, même si les niveaux de vie en France cesseraient de progresser" ("Nationalisme algérien et grandeur française" in Tribune libre - 1960).

(I) Voir le Discours de Constantine, in "Mémoire de Guerre" du Général de Gaulle.

Le Plan de Constantine inaugure une ère nouvelle dans l'accumulation du capital en Algérie ; un nouveau champ d'accumulation s'ouvre, à la suite de la découverte des richesses sahariennes. En témoigne la part grandissante des hydrocarbures dans l'économie algérienne à partir de 1959 (I) :

STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS 1959 - 1962

(millions de NF)

Année	Secteur privé	Secteur public	Secteur pétrolier
1959	845	1 345	1 450
1960	1 630	1 500	1 520
1961	995	2 435	1 230
1962	210	1 720	920
	<u>3 680</u>	<u>7 000</u>	<u>5 120</u>

Quant à la production pétrolière, elle va connaître, à partir de 1959, une forte progression comme le montre le tableau suivant : (en milliers de tonnes)

1957	1958	1959	1960	1961	1962
21,3	428,7	1 231,4	8 631,5	15.789,5	20.690,5

La part des hydrocarbures dans la production industrielle passe alors de 14 % en 1958 à 48 % en 1962 : "En une dizaine d'années, alors que la part du secteur industriel dans la PIB passe de 24 % en 1950 à 35 % en 1962, la part du secteur pétrolier dans le secteur industriel passe quant à elle de 0 à 48 % (II).

Enfin, la structure des exportations va être modifiée progressivement à partir de cette date puisque désormais 50 % à

(I) A. BENACHENHOU : Planification et développement en Algérie. "1962 - 1980" - p. 3

(II) T. BENHOURIA : "L'économie algérienne" - Maspero - 1980 - p. 231 - Quant à la seule production pétrolière, sa part dans la PIB passe de 2 % en 1957, à 19 % en 1962. Voir Raffinot et Jacquemot - op cit - p. 33.

59 % des exportations seront constituées par les hydrocarbures.

Aussi bien, l'année 1959 constitue une date charnière dans l'histoire économique de l'Algérie : elle ouvre une période au cours de laquelle s'opère un déplacement du champ de l'accumulation du capital du secteur agricole vers le secteur des hydrocarbures, marquant ainsi un déplacement du lieu principal d'articulation de la formation sociale algérienne du marché mondial capitaliste. Deux questions se posent alors : quelle est la logique de cette restructuration ? quels en sont les effets sur les économies française et algérienne ?

a) La France a été longtemps écartée des grandes régions pétrolières mondiales, notamment du Proche Orient, par les USA et la Grande Bretagne. Pauvre en ressources énergétiques d'une manière générale, en énergie pétrolière plus particulièrement, la France importait son pétrole essentiellement du Moyen - Orient (I).

Avec la découverte du pétrole saharien, l'objectif de la politique française était l'indépendance énergétique en vue de s'assurer une autonomie de l'approvisionnement. La tendance générale était alors à l'exclusion du capital étranger et du capital colon, et une maîtrise quasi totale du secteur par les capitaux français publics et privés (RAP, SN Repal, CFP), dans le but évident d'assurer l'approvisionnement exclusif du marché français. Mais à partir de 1959 et pour des raisons financières et techniques, un appel est lancé en direction des capitaux étrangers, notamment SHELL et la Standard oil of New Jersey, tandis qu'un net recul des capitaux publics est amorcé. Cette tendance, fortement encouragée par l'ordonnance du 22 novembre 1958 instituant le Code pétrolier saharien, apparaît dans le tableau p. 124 donnant l'origine des fonds d'investissement dans le secteur pétrolier (en milliards de francs) :

(I) Le traité de San Remo de 1920 assurait à la France 23,75 % du pétrole d'Irak comme source d'approvisionnement des deux secteurs sur lesquels était bati la puissance industrielle française après-guerre : le raffinage et l'automobile.

	: 1957	: 1958	: 1959	: Remarques
Fonds publics français	: 145	: 150	: 10	: en diminution
Fonds privés français	: 145	: 480	: 345	: en progression
Ressources étrangères	: 60	: 90	: 160	: en progression
Emprunt	: 0	: 60	: 800	: en progression
Total.....	: 350	: 780	: 1 405	:

Cette tendance s'est également accompagnée d'une concentration géographique des investissements français au Sahara algérien (en milliards de francs réévalués en 1959) :

	: 1954	: 1955	: 1956	: 1957	: 1958	: 1959
Métropole	: 11,4	: 17,4	: 24,4	: 38,1	: 54,8	: 63,6
Afrique du Nord	: 10,5	: 7,5	: 4,9	: 4,1	: 4,8	: 4,3
Sahara	: 10,1	: 13,3	: 19,0	: 36,8	: 76,3	: 141,1
Afrique Noire	: 5,3	: 6,3	: 9,3	: 21,2	: 22,2	: 17,8
Total.....	: 37,3	: 44,5	: 57,6	: 100,2	: 158,9	: 226,8

b) Les effets de cette nouvelle politique énergétique sont multiples : elle a été notamment à l'origine d'une restructuration de l'économie française dans son ensemble, marquée d'abord par la fermeture progressive des houillères : en effet, depuis 1952, un phénomène de concurrence s'est développé entre les différentes sources d'énergie, principalement entre le fuel et le charbon. Depuis cette date, les coûts relatifs de ces deux produits ont évolué à la baisse pour le fuel, à la hausse pour le charbon, et cette tendance s'est fortement accentuée à partir de 1958 - 59 (I).

Le phénomène a eu pour conséquence la substitution progressive du pétrole au charbon comme source principale d'énergie en France et la mise en place de grands complexes de raffinage.

(I) Cf. Michel VILAIN : "La politique de l'énergie en France" - p. 102 et suivantes.

Disposant d'une énergie a bon marché, les industries utilisatrices de pétrole ont pu ainsi réduire leurs coûts de production et accroître leur compétitivité commerciale sur le marché mondial.

Enfin, l'avènement du pétrole en France a fortement stimulé la recherche scientifique et le développement d'une technologie de pointe liée à la transformation du pétrole (I).

On voit alors comment le pétrole algérien a provoqué un mécanisme cumulatif de croissance et de développement..... en France. C'est ce qui a amené Pierre Cornet à écrire que "le pétrole saharien est une chance comparable pour la France à la découverte des mines de charbon qui firent la richesse et la puissance de la Grande Bretagne au siècle dernier" (II).

Mais ce qui est intéressant de retenir ici, c'est que l'accumulation du capital pétrolier n'a pas eu, en Algérie, les mêmes effets qu'en France.

Il nous faut rappeler un des postulats de base sur lequel repose le Plan de Constantine, celui de l'industrialisation à partir d'effets de propagation provoqués par l'installation des "pôles de développement" que sont la sidérurgie et les hydrocarbures. En pratique, cela revient à concentrer l'essentiel des investissements productifs sur quelques régions du littoral (Arzew, Alger, Annaba) et dans les deux branches sus-citées, réputées "industrialisantes", c'est à dire pouvant susciter le développement d'autres industries en amont et en aval(III).

(I) L'Institut français du pétrole (IFP) avait pour mission de provoquer et d'effectuer des études et des recherches en matière de techniques industrielles, de former des cadres ingénieurs et de documenter l'Administration, l'industrie et les techniciens sur les connaissances et les techniques industrielles intéressant l'économie française.

(II) Pierre CORNET : "Le pétrole saharien : du mirage au miracle" **Nouvelles éditions latines - PARIS - (1960 - p. 274).**

(III) Notons que ces deux branches sont interdépendantes dans la mesure où la sidérurgie implantée à Annaba se spécialisait dans la fabrication de produits plats nécessaires à la construction des oléoducs et gazoducs, et où le secteur des hydrocarbures devait fournir à la sidérurgie la matière énergétique indispensable.

C'est de cette période que date l'idée - dont héritera l'Etat algérien - que l'industrialisation de l'Algérie grâce au pétrole était possible. Cette idée a été très largement répercutée par le discours idéologique dominant. De Gaulle par exemple affirme dans son discours du 7 décembre 1958 à Alger :

"Quand on voit se dresser au coeur du Sahara les derricks de Hassi Messaoud et d'Edjeleh, ou bien flamber sur le sol les torches de gaz de Hassi R'Mel, on est sûr qu'une part de l'énergie que nous tirerons du sol va assurer à l'Algérie un développement industriel qui sera sa révolution".

Les hydrocarbures devaient, non seulement fournir aux industries naissantes une énergie à bon marché, mais aussi, grâce aux ressources fiscales, renforcer l'assise financière de l'Etat, lui permettant ainsi de financer les investissements nécessaires à l'industrialisation.

En fait, ce modèle, confronté à la pratique réelle, s'est révélé inopérant, et le secteur des hydrocarbures est très vite apparu comme un "îlot de croissance" non intégré au reste de l'économie algérienne.

D'une part, la concentration des investissements dans ce secteur ne peut apporter de solution durable au problème majeur de l'économie algérienne, celui du chômage. Car l'industrie pétrolière a cette particularité d'utiliser un outillage perfectionné et coûteux, et nécessite un investissement par emploi créé très élevé. C'est une industrie "capital intensive", très peu créatrice d'emplois. A titre indicatif, l'industrie pétrolière française employait en 1956 un effectif de 58.800 personnes dont 11.000 pour la recherche et la production, contre 230.900 pour la seule extraction de la houille. En Algérie, la population employée au Sud est estimée en 1960 à 6 000 personnes au plus, et à Hassi Messaoud, l'effectif s'élève à 4 000 personnes dont 2 500 musulmans recrutés pour les 4/5è dans les Oasis périphériques telles

que Ghardaïa et Touggourt (I).

D'autre part, la croissance du secteur pétrolier est elle-même tributaire de l'industrie d'équipements pétroliers (matériels de forage, de transport etc...), c'est à dire des biens de capital qui, dans le cas de l'Algérie, doivent être nécessairement importés : de ce point de vue, ce secteur est lié à l'accumulation du capital industriel et financier mondial.

De plus, la concentration des investissements sur le littoral accentue et aggrave le déséquilibre régional, au détriment des zones de l'intérieur du pays.

Si on ajoute le fait qu'à la faveur des libertés de transferts privés prévalant jusqu'à fin 1963, l'essentiel de la valeur ajoutée dans le secteur est exportée(II), on peut facilement conclure avec M. A. BENACHENHOU que :

"L'accumulation du capital dans le secteur pétrolier, comme le vin pendant 80 ans, mettait l'économie algérienne au service de l'accumulation à l'échelle mondiale, annule toute possibilité d'amorce d'une véritable politique de développement"(III).

Avec le Plan de Constantine s'opère ainsi une mutation du pacte colonial, une nouvelle forme de la domination coloniale. Ce changement dans la forme de la domination laisse inchangé l'essence de la domination : l'accumulation du capital dans le secteur pétrolier, comme dans l'agriculture par le passé, obéit fondamentalement aux orientations du capital français et international, c'est à dire à une logique transcendant "l'espace" algérien.

(I) Voir sur cette question l'ouvrage de Maurice MAINGNY : "Le pétrole et l'Algérie" - 1958.

(II) Samir Amin note que sur les 635 milliards d'A.F. d'exportations de pétrole de 1958 à 1963, 488 milliards d'A.F. ont été retournés en France sous la forme de revenus rapatriés ou d'achats de produits intermédiaires. Cf. Le Maghreb moderne - Ed de Minuit - 1970 - p. 114-115.

(III) A. BENACHENHOU : la formation du sous-développement... op cit

Une telle orientation de l'économie algérienne aura des répercussions importantes sur l'évolution des structures économiques après l'indépendance nationale. Malgré le changement des conditions socio-politiques, l'Etat algérien héritera de cette doctrine de l'industrialisation par le pétrole. Le programme de Tripoli (juin 1962) par exemple met nettement l'accent sur "le développement des industries de base (transformation des produits pétroliers et sidérurgiques) dans la mesure où il rend possible la production de biens nécessaires aux branches tournées vers la consommation finale" (I).

Comment dès lors sont conciliés cet impératif économique et la nécessaire mise en oeuvre d'une véritable Révolution agraire dans les campagnes ? Voilà la question que nous examinerons dans la deuxième partie de ce travail, à travers l'analyse de la politique agraire menée depuis 1962, en plaçant cette politique agraire dans le cadre de la Stratégie économique d'ensemble.

(I) Raffinot et Jacquemot - op cit - p. 14.